

**SEANCE ORDINAIRE DU 24 SEPTEMBRE 2015**

---

**Président :** M. Jean FONTAINE  
**Vice-président :** M. Yves PAGE  
**Secrétaire :** Mlle Bénédicte MARMY  
**Membres :** M. Alain MATHIEU, M. Muharrem TEMEL

**Sont présents :**

M. Thierry AESCHBACHER, M. Thierno BARRY, Mme Vally CARTER, Mme Martine CASUTT, M. Nicolas CLEMENCE, M. Michele COLLEONI, M. Armando COUTO, M. Thierry DEROBERT, Mme Monica DE VECCHI, M. Thierry FRANCIOLI, Mme Corinne GACHET CREFFIELD, Mme Sandrine GILLIERON, Mme Virginie GLASSEY, Mme Laure GRIVET, M. Christian HAAS, M. Eric MAUGUÉ, Mme Bénédicte MONTANT, M. Julien NUROCK, M. Kevin REICHENBACH, M. Bruno REOLON, M. Jean-Daniel REYMOND, Mme Céline ROSSELET, Mme Nancy RUERAT, M. Damien SIDLER, M. Martial VAN DER LINDEN, Mme Olga VILLARRUBIA, M. Cédric VINCENT

**Excusés :**

M. Christian FLURY, M. Roger GOLAY, M. André PYTHON, M. Steeve RAY, Mme Nathalie VERGAIN,

**Assistent à la séance :** M. Frédéric RENEVEY, Maire  
M. Damien BONFANTI,  
M. Stéphane LORENZINI, Conseillers administratifs  
Mme Odile DE GARRINI, Secrétaire générale  
Mme Erika CRISAFULLI, secrétaire

**ORDRE DU JOUR :**

- 1) Approbation de l'ordre du jour
- 2) Approbation du procès-verbal des séances du 25 août 2015
- 3) Communications du Bureau
- 4) Communications du Conseil administratif
- 5) Propositions du Conseil administratif
- 6) Présentation du budget 2016
- 7) Projets de délibération du Conseil administratif
  - a) Modification des limites de zones n°29959-543 située entre la route du Pont-Butin, l'avenue des Grandes-Communes, l'avenue des Morgines et le chemin Louis-Hubert (028-15.09) **p. 38** **Entrée en matière**
  - b) Rénovation et agrandissement du Terrain d'aventures Lancy-Voiret (TALV) – Crédit de construction (Fr. 700'000.--) (029-15.09) **p. 38** **Entrée en matière**

## Séance ordinaire du 24 septembre 2015

- c) Remplacement de la pelouse synthétique du terrain « A » du stade de Florimont – Crédit d'investissement Fr. 610'000.— (030-15.09) **p. 39** Entrée en matière
- 8) **Projets de délibération du Conseil municipal**  
Projet de délibération relatif au retrait de la Ville de Lancy de l'Union des Villes Genevoises (MCG - PLR) **p. 40** Entrée en matière
- 9) **Commission des travaux et constructions - Séance du 31 août 2015- Rapporteur : M. Thierry AESCHBACHER**  
**Commission des finances et du logement – Séance du 7 septembre 2015 – Rapporteuse : Mlle Bénédicte MARMY**  
Mise en séparatif et aménagements de surface au chemin Claire-Vue/chemin des Maisonnettes – Crédit d'investissement (Fr. 3'605'000.--) (021-15.05) **p. 42** Arrêté
- 10) **Commission des travaux et constructions - Séance du 31 août 2015 Rapporteur : M. Thierry AESCHBACHER**  
Mise en séparatif et collecteurs privés d'intérêt local au chemin de la Pépinière, chemin des Recluses, chemin du Salève et chemin des Voirons – Crédit d'étude (Fr. 161'000.--) (024-15.08) **p. 45** Arrêté
- 11) **Commission de l'aménagement du territoire – Séance du 2 septembre 2015 – Rapporteuse : Mme Corinne GACHET-CREFFIELD**  
Divisions parcellaires et cessions à l'Etat de Genève de surfaces d'emprise du tram Cornavin-Onex-Bernex (TCOB) (023-15.05) **p. 47** Arrêté
- 12) **Pétition « Pour une vie nocturne riche, vivante et diversifiée »** **p. 51** Vote
- 13) **Résolution du groupe des Verts, du parti socialiste et du parti démocrate-chrétien « Pour la mise en place d'une stratégie communale d'accueil de réfugiés en réponse à la crise actuelle »** **p. 54** Vote
- 14) **Commission des travaux et constructions - Séance du 31 août 2015 Rapporteur : M. Thierry AESCHBACHER**
- a) Election du/de la Président/e et du/de la vice-Président/e **p. 63** Information
  - b) Route de la Chapelle – Prolongement du collecteur d'eaux usées **p. 63** Information
  - c) Divers
- 15) **Commission de l'aménagement du territoire – Séance du 2 septembre 2015 – Rapporteuse : Mme Corinne GACHET-CREFFIELD**
- a) Election du/de la Président/e et du/de la vice-Président/e **p. 64** Information
  - b) Présentation générale de l'urbanisme de la Ville de Lancy **p. 64** Information
  - c) Divers
- 16) **Commission des finances et du logement – Séance du 7 septembre 2015 – Rapporteuse : Mlle Bénédicte MARMY**
- a) Election du/de la Président/e et du/de la vice-Président/e **p. 66** Information
  - b) Divers

**Séance ordinaire du 24 septembre 2015****17) Commission sociale - Séance du 8 septembre 2015 -****Rapporteuse : Mme Céline ROSSELET**

- |  |                     |                           |
|--|---------------------|---------------------------|
| a) Election du/de la Président/e et du/de la vice-Président/e                                  | <b><u>p. 66</u></b> | <b><u>Information</u></b> |
| b) Présentation du service des affaires sociales   | <b><u>p. 66</u></b> | <b><u>Information</u></b> |
| c) Nomination des représentants du Conseil municipal pour les centres de loisirs de la commune | <b><u>p. 68</u></b> | <b><u>Information</u></b> |
| d) Divers  |                     |                           |

**18) Commission des finances et du logement –****Séance du 14 septembre 2015 –****Rapporteuse : Mlle Bénédicte MARMY**

- |                                 |                     |                           |
|---------------------------------|---------------------|---------------------------|
| Financement des investissements | <b><u>p. 69</u></b> | <b><u>Information</u></b> |
|---------------------------------|---------------------|---------------------------|

**19) Propositions individuelles et questions****p. 70****20) Questions du public****Annexe**

M. FONTAINE : Mesdames, Messieurs, bonsoir. J'ouvre cette séance de Conseil municipal de Lancy du 24 septembre 2015. J'ai le plaisir de saluer Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, Monsieur le Maire, Messieurs les Conseillers administratifs, Madame la Secrétaire générale, Madame la secrétaire du Conseil municipal, Mesdames et Messieurs les collaborateurs de la commune, Mesdames et Messieurs du public, habitants de Lancy, qui nous faites l'honneur d'être présents ce soir.

Nous avons quelques personnes excusées : M. Christian FLURY, M. Roger GOLAY, M. André PYTHON, M. Steeve RAY et Mlle Nathalie VERGAIN.

**1) APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

M. FONTAINE : il y a plusieurs petits changements.

Au point 12 de l'ordre du jour – Désignation des représentants du Conseil municipal à la Fondation Lancy médias - le Bureau vous propose de renvoyer ce point en Commission de l'administration, ce afin que les commissaires puissent faire connaissance des gens qui nous représentent dans ce Conseil.

M. MAUGUÉ : le groupe socialiste a un peu de peine à comprendre ce renvoi en commission. Pour quel motif les quatre membres actuels désignés par notre Conseil ne peuvent-ils pas être simplement reconduits ? Ils ont débuté leur activité il y a deux ans, jour pour jour, et remettre ainsi en cause leur mandat après deux ans, cela nous semble être une forme de désaveu.

J'ai lu le rapport d'activité de la fondation, le travail accompli me paraît excellent. D'ailleurs, on voit que le Conseil de fondation prend sa tâche au sérieux et il ne manque pas de s'affirmer dans certaines circonstances.

Le groupe socialiste a aussi pris un certain nombre de renseignements à propos des membres qui composent ce Conseil de fondation et cela nous semble fonctionner de manière assez correcte.

## Séance ordinaire du 24 septembre 2015

D'où ma question : pourquoi le Bureau a-t-il décidé de renvoyer en commission pour entendre les membres qui se présentent ?

M. MATHIEU : je vous réponds volontiers en tant que Président de la Commission de l'administration. On a pensé qu'il serait opportun de présenter tous les autres membres, c'est-à-dire les membres qui sont désignés, tant par le Conseil administratif que par d'autres instances, à la Commission de l'administration. Ce n'est pas du tout un désaveu pour ceux qui sont en place. Ensuite, la Commission de l'administration pourra faire des propositions au Conseil municipal.

Il nous semblait qu'il n'y avait pas urgence en la matière pour que les gens travaillent. Donc, c'est loin d'être un désaveu des gens qui sont déjà en place, mais c'est pour que les nouveaux Conseillers municipaux puissent savoir de quoi on parle, de quoi est fait et quels sont les buts de la Fondation Lancy médias, pour présenter au Conseil municipal les gens qu'on a retenus en toute connaissance de cause.

En aucun cas, ce n'est un désaveu pour les personnes actuelles. De plus, cela repassera devant le Conseil municipal pour que la proposition de la Commission de l'administration soit entérinée.

M. AESCHBACHER : je partage le point de vue du futur Président de la Commission de l'administration. Un certain nombre de personnes dans ce Conseil sont nouvelles, je trouvais intéressant de pouvoir auditionner ces personnes, y compris les représentants du Conseil administratif.

Je rappelle que l'on a mis Fr. 2.5 millions de capital de dotation dans cette fondation, qui est une fondation importante. La moindre des choses, c'est que l'on puisse recevoir ces gens, leur poser le cas échéant un certain nombre de questions et ensuite que notre Conseil puisse décider en connaissance de cause qui il veut voir représenter au sein de cette fondation.

M. FONTAINE : je vous propose de voter le renvoi en commission.

***Vote accepté à la majorité des membres présents.***

M. FONTAINE : nous avons une résolution du groupe des Verts, du parti socialiste et du parti démocrate-chrétien « Pour la mise en place d'une stratégie communale d'accueil de réfugiés en réponse à la crise actuelle ». Nous vous proposons de traiter cette résolution au point 14 de notre ordre du jour.

Je mets au vote cette proposition.

***Vote accepté à l'unanimité.***

## 2) APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES SEANCES DU 25 AOÛT 2015

---

Le procès-verbal est approuvé, avec remerciements à son auteur.

**Séance ordinaire du 24 septembre 2015****3) COMMUNICATIONS DU BUREAU**

---

M. FONTAINE : nous avons reçu, après le Bureau, un courrier de l'association ALMA dont notre Secrétaire va vous donner lecture.

Mlle MARMY :

*« Concerne : le projet de prolongation du tram 15 via le chemin des Palettes et l'avenue du Curé-Baud*

*Monsieur le Président du Conseil municipal,*

*Nous nous permettons de vous adresser, à vous et aux membres du Conseil municipal, les informations suivantes concernant les actions d'ALMA par rapport au projet susmentionné :*

- 1. L'initiative populaire communale « Pour une intégration respectueuse du tram à Lancy » a été partiellement validée par le Conseil d'Etat. En effet, la majorité de nos demandes ont été acceptées.*
- 2. Notre pétition concernant la « gare de triage » est désormais inscrite à l'ordre du jour du Grand Conseil (17, 18, 24 septembre).*
- 3. La Commission des transports nous a auditionnés pour la deuxième pétition « En faveur d'une politique d'éco-mobilité pour la prolongation du tram 15.*
- 4. Pendant l'enquête publique pour la concession de cette prolongation du tram 15 (du 24.8. au 23.9.) les habitants et commerçants des quartiers concernés se sont manifestés avec des lettres d'observations.*

*En attendant la poursuite du débat sur ce projet lors d'une séance du Conseil municipal, nous vous présentons, Monsieur le Président du Conseil municipal, nos salutations les meilleures.*

*Erika Brademann  
Présidente d'ALMA »*

**4) COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

---

M. RENEVEY : deux rapides communications.

D'abord vous rappeler le vernissage de l'exposition Lancy d'Autrefois qui a lieu demain soir à Navazza.

Pour les membres de la Commission des sports, vous rappeler que la séance aura lieu mardi prochain à 18h00 au lieu de 18h30 et aux Evaux au lieu de la Mairie. Si tout se passe bien, ce que nous espérons, nous aurons une petite surprise avec l'accrobranche qui nous sera exceptionnellement ouvert. Prenez donc le matériel adéquat, y compris une lampe frontale.

M. BONFANTI : j'ai deux communications, la première concerne la Fête des abeilles du terroir. J'ai le plaisir de vous annoncer la première édition concernant cette fête qui a pour objectif de sensibiliser la population aux produits locaux et de saison. Elle aura lieu le samedi 17 octobre de 9h00 à 16h30 au parc Navazza où vous pourrez profiter de déguster des produits locaux et de les acheter si vous le souhaitez. Des animations pour les enfants auront aussi lieu.

## Séance ordinaire du 24 septembre 2015

Quant au miel qui se trouve sur vos places, il s'agit de miel de tilleul qui a été produit au parc Navazza, il a été récolté fin juillet cette année, la production a été de 13 kg en moyenne par ruche. Il faut savoir qu'à Genève on est à environ 20 kg par ruche, mais cette année, vu les conditions météorologiques, la grande canicule que nous avons eue, il y a eu moins de production de miel.

La deuxième communication concerne le petit pin's que vous avez reçu également sur vos places, à l'effigie des armoiries de la commune. Ce pin's, identifiable et discret à la fois comme vous l'avez constaté, pourra être utilisé lors d'événements et manifestations communales.

M. FONTAINE : j'en profite pour vous remercier pour ce pot de miel et ce pin's que nous attendons depuis longtemps.

### 5) PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

---

Il n'y en a pas.

### 6) PRESENTATION DU BUDGET 2016

---

M. LORENZINI :

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Comme le veut la loi sur l'administration des communes, j'ai le plaisir et l'honneur, pour la première fois et au nom du Conseil administratif, de soumettre à votre examen et à votre approbation les projets de budgets de fonctionnement et d'investissements de notre Ville pour l'année 2016.

#### BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Le budget de fonctionnement est équilibré, les chiffres qui le composent sont le fruit d'un travail important fourni par l'ensemble des services de l'administration, depuis plusieurs mois. Grâce aux revenus nets de notre patrimoine financier, l'équilibre budgétaire est atteint.

Les revenus sont constitués à raison de 75% par l'impôt des personnes physiques et morales. Les estimations fiscales du Canton, basées sur la situation à fin juin, n'ont pas révélé de surprises désagréables, bien qu'elles reflètent un léger fléchissement de l'impôt des personnes morales. Néanmoins, il a été tenu compte, pour les recettes fiscales des personnes physiques, de l'augmentation du nombre de contribuables, puisque les estimations du Canton sont basées sur l'effectif 2013. La prudence quant à l'évolution de ces projections est de mise, confrontés à une situation économique morose et des prévisions conjoncturelles qui tablent sur une croissance, en très légère reprise certes, mais néanmoins faible au cours de l'année prochaine.

## Séance ordinaire du 24 septembre 2015

Par ailleurs, la part du fonds de péréquation intercommunale, ainsi que les taxations de la taxe professionnelle communale, n'atteignent pas les niveaux du budget précédent; c'est Fr. 1.2 million de revenus en moins dont il a fallu tenir compte dans la consolidation de ce budget.

En parallèle, nous devons faire face à de nombreuses dépenses incompressibles, dictées par le Canton ou reposant sur des dispositions légales ou intercommunales, tout en analysant nos moyens pour maîtriser les charges.

La population de notre commune a fortement augmenté depuis quelques années. Nous devons répondre à de plus en plus de besoins, et mettre à disposition les prestations publiques requises. La progression des charges, telle qu'elle ressort de ce budget, est à rechercher principalement dans le secteur de la petite enfance.

Il subsiste beaucoup d'incertitudes liées à de nombreux domaines qui toucheront directement nos finances. La réforme de l'imposition des entreprises, l'imposition des personnes physiques basée uniquement sur la commune de domicile, les prérogatives pour supprimer la taxe professionnelle communale, la répartition des tâches canton-communes, et la complexité d'aménager les compensations par le biais d'une révision de la péréquation intercommunale, constituent des enjeux majeurs, mais qui pour l'heure n'affecte pas le budget 2016.

Sans les immeubles, le budget de fonctionnement atteint aux revenus la somme de Fr. 104.44 millions, contre Fr. 98.44 millions aux comptes 2014, soit une augmentation de 6 %. Par rapport au budget 2015, la hausse est de 2.3 %.

Au niveau des charges, celles-ci s'élèvent à Fr. 111.33 millions contre 100.62 millions aux comptes 2014, soit une hausse de 10.6 %. Par rapport au budget 2015, celles-ci sont en augmentation de 3.1 %.

En tenant compte du résultat des immeubles et villas de 7.00 millions, **ceci nous donne un excédent net de revenus au budget 2016 de Fr. 110'000.-.**

### L'IMPOT COMMUNAL

Notre principale source de revenus provient de l'impôt communal exprimé en centimes additionnels ajoutés aux francs de l'impôt cantonal.

#### Personnes physiques

Les recettes fiscales sont majoritairement constituées de l'impôt prélevé sur le revenu et la fortune des personnes physiques, au barème ordinaire. Les hypothèses de croissance retenues par le Département des Finances (DF) sont fondées sur les recommandations du Groupe de perspectives économiques.

Notre taux de part privilégiée, soit la part d'impôt communal basée sur le domicile, augmente de 2 points entre 2015 et 2016, passant de 55% à 57%. Ce taux est basé sur notre indice de capacité financière, qui a régressé entre 2015 et 2016, passant de 74.31 points à 72.52 points.

Les estimations fiscales calculées par le Département des finances pour 2016 sont basées sur l'effectif de nos contribuables de 2013. Globalement, les chiffres font état d'une progression de 2.6 % entre 2015 et 2016, influencée dans une moindre mesure par l'amélioration de notre taux de part privilégiée.

## Séance ordinaire du 24 septembre 2015

En tenant compte de l'augmentation de la population lancéenne, de 29'575 habitants à fin 2013 à 31'466 à fin juin 2015, les recettes fiscales budgétées pour 2016 ont été adaptées pour intégrer environ 1'000 nouveaux contribuables.

Nous avons donc retenu dans nos estimations fiscales une valeur de production du centime de l'impôt courant "personnes physiques" 2016 de Fr. 1'543'876.-, contre Fr. 1'431'886.- aux comptes 2014, hors correctifs, soit une progression de 7.8%. Sans l'apport des nouveaux contribuables, les estimations du Canton produiraient une progression de 5.5%.

Compris dans le calcul de la valeur de production du centime, le taux de croissance estimé de l'impôt à la source est de 4.8% entre 2014 et 2016. L'Administration fiscale se base sur le taux moyen cantonal.

Si on mesure l'estimation pour 2016 par rapport aux centimes totaux 2014 qui intègrent les correctifs d'années antérieures, la valeur de production est en progression de 10%. Pour mémoire, les comptes 2014 ont englobé des correctifs nets négatifs.

En regard du budget 2015, la réévaluation des estimations pour cette année, communiquée par le département des finances, est en adéquation. Nous pourrions également compter sur des correctifs estimés d'années antérieures positifs, cependant calculés sans l'année 2014, pour laquelle les informations actuelles en leur possession sont insuffisantes.

Enfin, en comparant la valeur de production retenue au budget 2015, qui intégrait déjà une part de nouveaux contribuables, les recettes fiscales de l'impôt sur les personnes physiques progressent de 4.8% en 2016.

### Personnes morales

Les hypothèses de croissance de l'impôt sur le bénéfice et le capital découlent des réponses des entreprises les plus importantes apportées au questionnaire du mois de mai 2015, représentatives du tissu économique cantonal, et réparties par panel et par communes.

Pour Lancy et selon les chiffres fournis par le Canton, la valeur de production courante du centime "personnes morales" inscrite au budget 2016 est de Fr. 139'489.-, contre Fr. 150'000.- au budget 2015.

De plus, l'Administration fiscale nous a communiqué de nouvelles estimations de l'impôt sur le bénéfice et le capital pour l'année 2015. Par rapport au budget 2016, on n'enregistre qu'une très faible progression de la valeur du centime de 0.6%, soit Fr. + 190'000.-.

Ces nouvelles estimations pour 2015 portent à 8% la détérioration des revenus, par rapport aux données estimées lors de l'élaboration du budget 2015.

### Produit de l'impôt communal

Nous obtenons au final un produit de l'impôt communal de Fr. 79.12 millions contre Fr. 71.71 millions aux comptes 2014 et Fr. 78.52 millions aux comptes 2013, y.c. les correctifs d'années antérieures.

## Séance ordinaire du 24 septembre 2015

### LES AUTRES REVENUS

Les autres revenus, par ordre d'importance, sont estimés aux valeurs suivantes :

Taxe professionnelle : Fr. 8.50 millions, contre Fr. 9.00 millions au budget 2015, et Fr. 8.85 millions aux comptes 2014. Cette taxe représente une part d'environ 8% de nos revenus totaux, hors revenus nets des immeubles. Le niveau des encaissements retenus pour 2016 tient compte des effets engendrés par la cessation en 2015 des activités sur notre territoire de quelques importants contribuables, et de l'analyse des projections actualisées des taxations courantes.

Revenus divers : Fr. 5.51 millions contre Fr. 5.37 millions au budget 2015 et Fr. 7.49 millions aux comptes 2015.

Loyers du patrimoine administratif : Fr. 5.34 millions contre Fr. 5.09 millions au budget 2015 et Fr. 4.77 aux comptes 2014. L'écart s'explique notamment par la prise en compte du loyer interne pour la mise à disposition de la crèche de la Chapelle à l'association Les Couleurs du Monde, compensé par la perte de revenus liée au transfert des horodateurs à l'Etat.

Fonds de péréquation intercommunale : Fr. 4.53 millions contre Fr. 5.24 millions au budget 2015 et Fr. 4.56 millions aux comptes 2014. Ce fonds est en rapport direct avec l'évolution du produit des impôts des personnes morales, de la population et de notre indice de capacité financière.

Autres revenus : ils totalisent la somme de Fr. 1.05 million au budget 2016, et sont constitués des parts à des recettes et contributions sans affectation, des subventions à recevoir, ainsi que des divers dédommagements de collectivités publiques.

### IMMEUBLES LOCATIFS

L'excédent de revenus de notre patrimoine financier, soit le résultat net des immeubles et villas, a été évalué en 2016 à Fr. 7 millions, contre Fr. 9.11 millions aux comptes 2014, ces derniers intégrant des gains comptables pour Fr. 2.84 millions.

### CHARGES

Le poste le plus conséquent concerne la nature "biens et services". Pour 2016, le budget s'établit à Fr. 27.10 millions, contre Fr. 27.29 millions au budget 2015 et Fr. 24.61 aux comptes 2014.

Le second poste concerne les dépenses pour le personnel. Charges sociales comprises, le budget 2016 est évalué à Fr. 26.73 millions, contre Fr. 26.15 millions au budget 2015. Aux comptes 2014, ce poste s'est élevé à Fr. 26.23 millions.

A l'intérieur de ce poste, les traitements passent de Fr. 19.37 millions au budget 2015 à Fr. 19.74 millions au budget 2016, écart de +1.9% qui se décompose comme suit :

Augmentations statutaires	290'000
Indexation vie chère 2015 0%, budget 2015 0.3%, effet sur les progressions de	-49'600
13 <sup>e</sup> salaires, primes et indemnités, y.c. CEJ	60'100
Nouveaux postes	157'700
Mutations, remplacements, temporaires	<u>-88'200</u>
Total	370'000

## Séance ordinaire du 24 septembre 2015

Troisième poste, les subventions qui sont estimées à hauteur de Fr. 20.86 millions au budget 2016, par rapport à Fr. 18.93 millions au budget 2015 et Fr. 16.58 millions aux comptes 2014. La principale source d'augmentation est à mettre en relation avec la mise à disposition d'environ 80 places de crèche supplémentaires, suite à l'ouverture du nouveau bâtiment à la Chapelle, que l'association les Couleurs du Monde a récemment intégré.

Le quatrième poste concerne les amortissements économiques. Ils sont évalués à Fr. 18.48 millions, contre Fr. 17.95 millions au budget 2015 et Fr. 17.15 millions aux comptes 2014.

Cinquième poste, les contributions et dédommagements aux autres collectivités, qui regroupent notamment la compensation financière aux communes frontalières, le SIS, les Evaux, l'ACG, le parascolaire (GIAP), la Fondation pour l'animation socioculturelle (FASe) et les frais de perception de l'impôt, s'élèvent à Fr. 16.30 millions au budget 2016, contre Fr. 13.81 millions aux comptes 2014 et Fr. 15.27 millions au budget 2015. Ce poste contient également la part de charges de Lancy pour la gestion de l'école intercommunale Le Sapay, conjointement avec Plan-les-Ouates.

Sixième poste, les intérêts de la dette devraient atteindre la somme de Fr. 1.86 million en regard de Fr. 2.38 millions au budget 2015 et de Fr. 2.25 millions aux comptes 2014. Les investissements effectifs réalisés ou à réaliser influencent en grande partie l'évolution des charges d'intérêts. Mais la conjoncture actuelle permet toutefois de contenir, voire réduire l'évolution de cette charge, par des taux historiquement bas.

### BUDGET DES INVESTISSEMENTS

Les dépenses nettes estimées pour 2016 s'élèvent à Fr. 91.76 millions, dont Fr. 43.49 millions pour les crédits déjà votés et Fr. 48.27 millions pour les objets en intention.

Le projet de planification des investissements est donc particulièrement ambitieux. Comme nous le verrons ci-après, même en excluant les acquisitions liées à l'aménagement du territoire, le volume pour l'année prochaine demeure élevé. Votées par votre Conseil, 64% des dépenses totales nettes du patrimoine administratif sont constituées d'objets en cours. Quant aux crédits planifiés en intention, ils démontrent bien la nécessité de construire ou d'entretenir les infrastructures publiques indispensables à notre collectivité, suivant l'évolution constante des besoins.

Passons maintenant en revue les principaux objets qui composent cette planification pour 2016, tout en précisant que les chiffres des dépenses d'investissements relevés ci-après représentent des montants nets, après déductions des subventions et autres recettes.

Au chapitre des bâtiments scolaires, le total des dépenses budgétées s'élève à Fr. 12.63 millions. Les travaux de rénovation complète de l'école des Palettes s'achèvent l'année prochaine, d'où un solde de dépenses estimé à Fr. 890'000.-. Parallèlement, des travaux de réfections extérieures sont estimés à Fr. 1.5 million.

La 2<sup>ème</sup> étape de la construction de l'école intercommunale Le Sapay constitue le plus gros des dépenses, une somme de Fr. 8.39 millions est inscrite au budget.

Il est également prévu de réaménager le préau de l'école du Petit-Lancy pour tenir compte de l'agrandissement de la salle communale, pour un montant de Fr. 950'000.-. L'école de Tivoli sera la prochaine école à rénover entièrement, les études vont devoir débiter, pour un montant estimé à Fr. 700'000.-.

## Séance ordinaire du 24 septembre 2015

Les travaux de transformation et de rénovation de la Maison Roederer, en face de la Villa Bernasconi, sont lancés; il est prévu de dépenser la somme de Fr. 1.48 million l'année prochaine. Cette maison sera à terme affectée à des activités socio-culturelles et de loisirs.

Au domaine des parcs publics, deux objets d'importance sont à relever : le réaménagement du parc Louis-Bertrand, pour Fr. 2 millions, ainsi que la création projetée d'un parc aux Morgines, avec divers aménagements, pour Fr. 1 million prévu en 2016.

Fr. 4 millions sont inscrits au budget de l'année prochaine pour la rénovation de la salle communale du Petit-Lancy, dont les travaux sont en cours.

Les coûts engagés pour la construction de la nouvelle maison de quartier du Plateau représentent une somme de Fr. 2.2 millions budgétée pour l'année prochaine.

Quant au Megaron à Lancy-Sud, cet espace de quartier et de rencontre va engendrer dans le cadre de sa construction des dépenses estimées en 2016 à hauteur de Fr. 4.5 millions.

Entamée début 2014, la construction de la crèche du quartier de la Chapelle est quasi terminée, l'exploitation a débuté à la rentrée scolaire. Des dépenses finales sont prévues à hauteur de Fr. 1 million en 2016.

Egalement, la construction du bâtiment à caractère social du chemin de Sous-Bois sera terminée début 2016, il en résulte des dépenses finales estimées à Fr. 1.13 million.

Au chapitre des routes, sur une somme totale nette budgétée de Fr. 11.9 millions, nous relevons parmi les objets marquants :

- Fr. 5.0 millions pour couvrir les coûts de construction du parking souterrain à Lancy-Sud;
- Fr. 1.2 million pour le réaménagement de la chaussée de l'avenue du Plateau;
- Fr. 1.0 million pour l'aménagement de la place du 1<sup>er</sup> Août;
- Fr. 0.8 million pour la réfection de la chaussée de l'avenue du Pt-Lancy, 2<sup>ème</sup> étape;
- Fr. 0.7 million pour les réaménagements de chaussée aux chemins de Clair-Vue et des Maisonnettes.

Fr. 6 millions représentent le total net des dépenses en intention en 2016, pour construire ou assainir notre réseau de collecteurs secondaires, réparties sur divers lieux de la commune, notamment dans le périmètre du quartier du Plateau et celui du quartier des Semailles.

En ajoutant à ces montants divers objets d'importance moins marquée, nous obtenons un total de dépenses nettes au titre du patrimoine administratif de Fr. 57.37 millions, dont Fr. 20.81 millions en intention.

Les investissements du patrimoine financier, votés ou en intention, s'élèvent à Fr. 34.4 millions.

Plusieurs dépenses sont prévues pour rénover nos biens immobiliers :

- Fr. 1.25 million pour le bâtiment sis ch. de Tressy-Cordy 3;
- Fr. 1.13 million pour les travaux d'étanchéité de la dalle du parking de l'immeuble Pont-Butin 70;
- Fr. 1.00 million pour l'agrandissement de l'espace au sous-sol de l'immeuble Chancy 28, dédié à une salle d'arts martiaux;
- Fr. 0.60 million pour la rénovation de l'immeuble Pt-Lancy 1-3.

## Séance ordinaire du 24 septembre 2015

La construction de l'immeuble à l'avenue du Cimetière est portée à Fr. 3 millions, pour couvrir les coûts budgétés en 2016 inhérents à l'acquisition clés en main de l'allée en catégorie HM.

En ce qui concerne les acquisitions foncières, les projets portent sur deux parcelles, pour un total de Fr. 2.6 millions. La réserve pour les achats de parcelles a été portée à Fr. 2 millions.

Enfin, dans le cadre du plan localisé de quartier de Surville, l'acquisition de la parcelle Aubert, pour l'affecter en parc public, est prévue à hauteur de Fr. 22.86 millions, sous déductions ultérieures de ventes de droits à bâtir qui devraient compenser cet investissement à terme.

Au total, les dépenses brutes se montent à Fr. 94.02 millions (71.16 millions en excluant la parcelle Aubert) contre 66.79 millions au budget 2015, ou Fr. 91.76 millions de dépenses nettes contre 62.29 millions au budget 2015.

Au niveau de la trésorerie, le financement des investissements 2016 s'établit comme suit :

Amortissements	17.34 mio
+ Excédents de revenus	<u>0.11 mio</u>
Autofinancement (cash flow)	17.45 mio
- Dépenses brutes d'investissement	-94.02 mio
+ Subventions diverses et autres recettes	<u>2.26 mio</u>
Total à financer par l'emprunt	-74.31 mio

Le montant de Fr. 74.31 millions à emprunter sert à financer les investissements du patrimoine administratif à hauteur de Fr. 39.93 millions et ceux du patrimoine financier pour Fr. 34.38 millions.

### CONCLUSION

Mesdames et Messieurs,

Après ce traditionnel tour d'horizon financier qui peut paraître quelque peu ardu pour certains d'entre vous, je voudrais vous soumettre quelques réflexions qui ont guidé le Conseil administratif dans l'élaboration de ces budgets.

L'équilibre de ce budget 2016 a été particulièrement difficile à obtenir, car les effets de nouvelles prestations en faveur de la population se font particulièrement sentir dans l'augmentation constatée des charges de fonctionnement de plus de Frs. 3 millions.

Bien évidemment pour équilibrer ce budget, nous devrions compter sur une augmentation équivalente des recettes fiscales, ce qui malheureusement, conjoncture économique oblige, n'est pas le cas. Dès lors, nous avons dû trouver d'autres leviers comme la diminution des charges d'entretien du patrimoine financier permettant d'augmenter le résultat des immeubles d'autant. Il est également à relever que, comme l'année dernière, nous avons dû prendre en compte l'augmentation de la population dans les nouveaux quartiers et par conséquent estimer les recettes fiscales escomptées qui sont liées.

L'augmentation des charges est principalement due aux coûts liés aux prestations sociales au sens large du terme. L'inauguration de la crèche de la Chapelle-Les Sciers, l'augmentation de la capacité de la garderie Le Petit-Prince ou des places à l'EVE Clair-Matin sont autant de projets indispensables pour notre population qui chargent notre budget de fonctionnement de manière durable.

## Séance ordinaire du 24 septembre 2015

Le développement de nouveaux quartiers comme la Chapelle, mais également demain Surville ou les Semailles engendrent pour notre commune de lourds frais d'équipement puis de fonctionnement avec un effet retard sur les impacts bénéfiques de la fiscalité. Ce n'est que d'ici 2 à 3 ans que nous pourrons compter sur l'encaissement du 100% des contributions fiscales des habitants de la Chapelle pour lesquels les investissements sont en cours d'achèvement avec l'école Le Sapay et la crèche de la Chapelle. D'autres quartiers, comme les Semailles, seront moins coûteux en matière d'équipements scolaires, mais nécessiteront d'importants investissements pour les réseaux ou la création d'espace publics. Notre ville se doit de tout mettre en œuvre pour que l'accueil des nouveaux habitants se fasse dans de bonnes conditions afin de préserver la qualité de vie qui fait notre fierté. Nous sommes bien à Lancy, n'est-ce pas ?

D'autre part, cet été, sous la houlette du Conseil administratif nous avons sollicité nos cadres et propriétaires de comptes afin qu'ils entament une réflexion sur des possibilités d'économie dans tous les services de l'administration municipale, démarche qui a réellement porté ses fruits et ce pour des montants avoisinant les 2 millions.

Il est important de relever qu'une nouvelle fois, notre budget est équilibré grâce au rendement des immeubles du patrimoine financier qui démontre l'importance d'une gestion rigoureuse de notre parc immobilier.

Quant à notre programme d'investissement 2016, les membres de la Commission des finances ont pu constater qu'il était particulièrement important, puisqu'il s'élève à Fr. 91,76 dont Fr. 43,49 millions que votre Conseil municipal a d'ores et déjà engagés. C'est un programme ambitieux, mais nécessaire à l'édification ou à la rénovation d'infrastructures qui permettront aux autorités lancéennes d'assumer diverses prestations pour les prochaines décennies.

Ce programme d'investissement, il faudra bien entendu le financer, d'une part grâce à l'autofinancement et d'autre part par le recours à l'emprunt, mais surtout, il faudra être attentif à la maîtrise des charges de fonctionnement qui lui sont obligatoirement liées.

Afin de limiter quelque peu l'inévitable augmentation de la dette, le Conseil administratif a pris un certain nombre de mesures qu'il vous exposera plus en détail lors des prochaines Commissions des finances comme par exemple le transfert de l'IEPA des Marbriers à la Fondation communale immobilière de Lancy.

Ce programme d'investissement répond à une volonté des autorités de construire ou rénover des bâtiments publics, d'aménager et de mettre aux normes des espaces publics, d'acquérir de nouvelles zones de détente qui doivent pouvoir offrir un certain équilibre à l'urbanisation de notre commune.

Mesdames et Messieurs,

En conclusion, au vu des informations dont nous disposons à ce jour, notre budget 2016 de fonctionnement est équilibré, tout en restant sain et solide. Le budget des investissements nous engage pour les années à venir, mais correspond à un programme volontariste de mise à disposition d'infrastructures publiques.

Pour l'année 2016, ces budgets nous permettent de remplir l'essentiel de notre mission qui consiste en particulier à :

- Poursuivre la mise en œuvre de notre politique affirmée de développement durable
- être solidaire et proche de nos habitants en leur fournissant des prestations et équipements qui contribuent à leur épanouissement,
- être solidaire et proche de nos aînés, comme des jeunes, ici et ailleurs dans le monde,

**Séance ordinaire du 24 septembre 2015**

- être solidaire et proche de ceux qui se trouvent toujours dans la précarité ou la difficulté, en particulier celles et ceux qui recherchent un emploi ou un logement, toujours aussi difficile à trouver,
- être solidaire et à l'écoute des sociétés et associations communales ainsi que de toutes les personnes qui s'engagent dans la vie sociale de la commune,
- être proche de notre personnel qui fournit des prestations de qualité tout au long de l'année.

Avant de terminer cette présentation de budget, je voudrais, au nom du Conseil administratif, remercier le service financier, en particulier Mme Catherine AYMON, cheffe du Service financier et de l'informatique, son collaborateur direct M. Alexandre CHOUEY, les chefs de service et tous les collaborateurs qui ont été associés, de près ou de loin, à l'élaboration et à la confection des budgets 2016.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, je vous remercie de votre attention et vous prie de bien vouloir renvoyer l'étude de ces deux budgets à la Commission des finances et du logement pour examen.

M. FONTAINE : je vous propose de voter le renvoi en Commission des finances.

*Vote accepté à l'unanimité.*

**7) PROJETS DE DELIBERATION DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

- a) **Modification des limites de zones n°29959-543 située entre la route du Pont-Butin, l'avenue des Grandes-Communes, l'avenue des Morgines et le chemin Louis-Hubert (028-15.09)**

M. FONTAINE : le Bureau vous propose de renvoyer cet objet à la Commission de l'aménagement du territoire.

M. BONFANTI : il s'agit de donner un préavis favorable ou défavorable à la modification des limites de zones du périmètre situé entre la route du Pont-Butin, l'avenue des Grandes-Communes, l'avenue des Morgines et le chemin Louis-Hubert, qui se trouve au Petit-Lancy. Cette modification permettra une densification de la zone et permettra aussi à un projet d'hôtel industriel de se concrétiser par la suite.

*L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 31 oui, 0 non, 0 abstention, avec renvoi à la Commission de l'aménagement du territoire.*

- b) **Rénovation et agrandissement du Terrain d'aventures Lancy-Voiret (TALV) – Crédit de construction (Fr. 700'000.--) (029-15.09)**

M. FONTAINE : le Bureau vous propose de renvoyer cet objet à la Commission des travaux et constructions.

**Séance ordinaire du 24 septembre 2015**

M. LORENZINI : il s'agit d'un projet lancé il y a déjà quelque temps, qui consiste en la rénovation et l'agrandissement du Terrain d'aventures Lancy-Voiret. Ce projet avait été suspendu suite à l'arrivée du nouveau tram sur l'avenue Curé-Baud, qui impactait cette intervention et ce bâtiment. Maintenant que le tracé du tram est connu, cette rénovation peut démarrer et il y a d'ores et déjà une autorisation de construire en force qui est encore valable jusqu'au début de l'année prochaine, raison pour laquelle nous soumettons ce dossier à la commission pour valider ou non les travaux sur ce bâtiment.

*L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 31 oui, 0 non, 0 abstention, avec renvoi à la Commission des travaux et constructions.*

**c) Remplacement de la pelouse synthétique du terrain « A » du stade de Florimont –  
Crédit d'investissement Fr. 610'000.— (030-15.09)**

=====

M. FONTAINE : le Bureau vous propose de renvoyer cet objet à la Commission conjointe du développement durable et des sports.

M. BONFANTI : on a constaté depuis 2013 des déprédations sur les terrains synthétiques. Le terrain « B » a été remplacé il y a peu de temps. On constate actuellement les mêmes problèmes sur le terrain « A », c'est pour cela que nous souhaitons vous soumettre un crédit exceptionnel, dans la mesure où ce terrain « A » n'est plus praticable. L'association cantonale genevoise de football nous a envoyé une lettre pour nous dire qu'il était interdit de jouer sur ce terrain, ce qui pose d'énormes problèmes au Lancy FC en termes d'organisation, de déplacements de match, de renvois de match, etc. C'est pourquoi nous vous demandons de voter ce crédit exceptionnel qui sera discuté en commission.

M. AESCHBACHER : j'ai juste une question par rapport aux commissions, autant je comprends bien le renvoi à la Commission des sports, autant j'ai de la peine à comprendre pourquoi c'est renvoyé à la Commission du développement durable et pas plutôt aux sports et travaux en commun.

M. BONFANTI : pour tout ce qui est pelouses, qu'elles soient synthétiques ou non synthétiques, c'est le service de l'environnement qui gère cela pour la commune. C'est pour cela que cet objet est renvoyé en Commission du développement durable.

M. AESCHBACHER : il s'agit bien de travaux.

M. BONFANTI : qui sont effectués en collaboration avec le service de l'environnement et l'entreprise qui réalisera ces travaux.

*L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 31 oui, 0 non, 0 abstention, avec renvoi à la Commission conjointe du développement durable et des sports.*

## Séance ordinaire du 24 septembre 2015

## 8) PROJETS DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Projet de délibération relatif au retrait de la Ville de Lancy de L'Union des Villes Genevoises (Mesdames et Messieurs AESCHBACHER, COUTO, FLURY, FONTAINE, DEROBERT, FRANCIOLI, GOLAY, PAGE, MONTANT, NUROCK, PYTHON, REICHENBACH, REOLON, VINCENT)

=====

**PROJET DE DELIBERATION**

*Considérant que :*

- *L'Association des Communes Genevoises (ACG) est l'organisation faitière des communes ;*
- *La loi fixe clairement à l'ACG la mission de défendre, promouvoir et représenter les intérêts des 45 communes genevoises auprès des autorités et de l'administration cantonale ;*
- *La possibilité de créer un groupe de travail spécifiquement dédié aux villes existe ;*
- *Le Conseil administratif de la Ville de Lancy a décidé d'adhérer le 28 mars 2015 à l'Union des villes genevoises regroupant Carouge, Lancy, Meyrin, Onex et Vernier ;*
- *Cette décision a été prise sans aucune consultation ni décision formelle du Conseil municipal ;*
- *Cette adhésion viole le principe de séparation des pouvoirs en ne respectant pas l'article 30, alinéa 1, lettre u, de la loi sur l'administration des communes qui précise que le Conseil municipal délibère sur la création de groupement intercommunaux, l'adhésion de la commune et son retrait;*

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

*Vu l'article 30 alinéa 1 lettre u de la loi sur l'administration des communes (LAC/B6 05)*

*Sur proposition des élus PLR et MCG*

**Décide**

- *Du retrait de la Ville de Lancy de l'Union des Villes Genevoises*
- *D'inciter le Conseil administratif à demander à l'Association des Communes Genevoises de mettre en place un groupe de travail spécifique aux villes genevoises. »*

M. AESCHBACHER : L'Association des communes genevoises (ACG) est, comme vous le savez, l'organisation faitière des communes. Elle a pour mission de défendre, promouvoir et représenter les intérêts des 45 communes genevoises auprès des autorités et de l'administration cantonale. Elle est reconnue dans la loi et est de facto actuellement l'unique interlocuteur reconnu par le Canton.

## Séance ordinaire du 24 septembre 2015

Or, en ces temps où le Canton a lancé le grand dossier relatif à la répartition des tâches entre le Canton et les communes, il nous semble important d'avoir une position forte et unie pour défendre les communes et pour défendre notre commune.

La création de l'Union des Villes Genevoises (UVG) envoie aujourd'hui un signal contraire car, comme chacun le sait, l'union fait la force, et diviser permet de mieux régner.

C'est pourquoi afin d'avoir une vision précise des objectifs et des buts de cette entité, nous vous proposons de renvoyer ce projet de délibération à la Commission de l'administration. Ainsi nous pourrions écouter les doléances et les souhaits des uns et des autres en auditionnant la direction de l'ACG, celle de l'UVG, ainsi que le représentant de Lancy au sein de cette Union.

Ceci nous permettra ainsi de rétablir un déni de démocratie qui a été provoqué par cette adhésion décidée unilatéralement par un conseiller administratif sans aucune concertation ou information avec ses collègues ou ce Conseil.

M. COUTO : le groupe MCG va soutenir ce projet de délibération. Nous nous demandons pourquoi avoir créé cette association alors qu'il y a déjà l'Association des communes genevoises au sein de laquelle il pourrait se créer un groupe pour traiter certains sujets.

De plus, on trouve bizarre que pendant l'assemblée constitutive de cette association, c'est seulement les magistrats d'un certain secteur politique, c'est quand même bizarre qu'il n'y ait pas les magistrats de tous les secteurs politiques.

Autre chose qui nous inquiète, au niveau de ce Conseil municipal, je ne pense pas qu'un débat a eu lieu pour savoir si la Ville de Lancy devait ou non appartenir à cette association. Je pense que c'est une décision unilatérale du Conseil administratif. Pourquoi n'a-t-il pas eu le courage d'ouvrir un débat au sein de ce Conseil municipal ?

Toute cette procédure nous semble un peu camouflée par un maquillage avec l'objectif de cacher des intentions et intérêts politiques de certains partis.

Pour ces raisons, le groupe MCG va soutenir ce projet de délibération et je vous incite à faire de même.

M. MAUGUÉ : j'aimerais réagir parce que faire des procès d'intention de ce type, cela ne se justifie pas. Les 45 communes genevoises sont des communes de taille considérablement différente avec des défis différents à affronter.

Il est clair que c'est dans la loi, on ne va pas s'opposer à un renvoi en commission, mais de là à faire un procès d'intention sur l'Union des villes genevoises. Cela regroupe des villes qui ont des centres d'intérêt et qui ont des défis similaires à relever. Il y a un sens à se réunir dans cette Union des villes genevoises.

Je ne vais pas plaider le dossier maintenant, on ne va pas s'opposer au renvoi en commission, mais je trouve un peu désagréable d'entendre d'ores et déjà ces procès d'intention en disant : ce sont toutes des villes de gauche, on sait bien où vous voulez aller.

M. SIDLER : pour les Verts, on ne s'opposera pas à un renvoi en commission pour discuter, mais on peut vous dire d'ores et déjà que nous ne soutiendrons pas les invites. Pour nous, il peut tout à fait y avoir une participation à ces deux groupements qui ne poursuivent pas les mêmes buts. Nous souhaitons d'ailleurs continuer ainsi, du moment que l'Union des villes genevoises permet de parler de problématiques qui concernent les villes et non pas les petites communes et cette plateforme est bien évidemment importante pour Lancy dans le futur.

**Séance ordinaire du 24 septembre 2015**

Mme CASUTT : nous, nous allons accepter le renvoi en commission. On n'est qu'à moitié d'accord avec les invites, c'est-à-dire qu'on ne voit pas pourquoi ce ne serait pas relié à l'Association des communes genevoises, mais c'est peut-être une bonne chose d'avoir une liaison entre les grandes communes par rapport à la campagne qui a quand même des demandes différentes.

M. BONFANTI : quelques éléments après vous avoir entendu. Si j'ai bien compris, ce serait une association de gauche. Il s'avère que depuis que j'y participe en tant que membre du comité, lors des séances, il y avait autant de personnes de gauche que de droite, il y a des gens du PLR qui sont présents lors de nos rencontres, du PDC, du parti socialiste et des Verts. Donc, je ne pense pas que l'on puisse politiser totalement cette Union des Villes genevoises.

Un autre élément, lors de la séance de création de cette Union des villes genevoises, M. STAUFFER était présent et c'était l'une des premières personnes à être d'accord de créer cette Union des villes genevoises car il avait le sentiment qu'à Onex, comme dans d'autres villes, nous n'étions pas totalement entendus au niveau de l'Association des communes genevoises. On ne peut pas dire que M. STAUFFER est quelqu'un d'extrême-gauche ou de gauche.

Quant à l'UVG, nous avons pris des informations auprès du service de surveillance des communes qui a pu clarifier un élément fondamental : ce n'est pas considéré comme un groupement intercommunal au niveau de la loi sur l'administration des communes. Le Conseil administratif peut très bien entrer dans cette association, en devenir membre sans en référer au Conseil municipal.

Nous sommes d'ailleurs membres d'autres associations au regard du code civil suisse, l'article 60 et suivants, sans en avoir demandé l'assentiment du Conseil municipal. Je rappelle aussi que la Ville de Lancy est membre de l'Union des villes suisses et que nous sommes aussi membres de l'Association des communes suisses, sans que cela interfère. Il ne faut pas voir une opposition entre l'Union des villes genevoises et l'Association des communes genevoises.

Pour être transparent, j'avoue être aussi candidat au comité de l'ACG qui sera élu ce samedi à Vandoeuvre, mon objectif est de faire l'interface entre l'ACG et l'UVG et de mettre en avant les intérêts de la Ville de Lancy.

M. FONTAINE : on a une proposition de renvoi en Commission de l'administration.

*Le renvoi en Commission de l'administration est accepté par 24 oui, 0 non, 7 abstentions.*

- 9) **COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS – Séance du 31 août 2015**  
**Rapporteur : M. Thierry AESCHBACHER**  
**COMMISSION DES FINANCES ET DU LOGEMENT – Séance du 7 septembre 2015-**  
**Rapporteuse : Mlle Bénédicte MARMY**

---

**Mise en séparatif et aménagements de surface au chemin Claire-Vue/chemin des  
Maisonnettes – Crédit d'investissements (Fr. 3'605'000. --) (021-15.05)**

=====

M. AESCHBACHER présente le sujet : M. DUBOIS, du service des travaux, explique que les collecteurs du plateau de Saint-Georges doivent être mis en séparatif. Afin d'identifier les

## Séance ordinaire du 24 septembre 2015

travaux à effectuer sur ce secteur, la commune de Lancy a élaboré un plan général d'évacuation des eaux il y a deux ans.

Le tracé des futurs collecteurs a été déterminé par le bureau d'ingénieur choisi après la procédure AIMP.

En ce qui concerne les coûts pour cette mise en séparatif, ils se répartissent de la manière suivante :

Jusqu'à la mise en soumission des entreprises de génie civil, les coûts sont financés par la Ville de Lancy, puis ces études sont remboursées par le Fonds intercommunal d'assainissement (FIA) sous la forme d'un loyer payé sur 40 ans.

Il sied de préciser que les coûts inhérents aux travaux de séparation des tuyaux à l'intérieur d'une parcelle privée puis de raccord au collecteur communal sont à 100% à la charge du propriétaire, tandis que les travaux de mise en séparatif des collecteurs sont à la charge de la Ville de Lancy.

Les propriétaires ont l'obligation de travailler avec l'entreprise effectuant les travaux communaux pour se raccorder au collecteur communal depuis la limite de leur parcelle, ils peuvent cependant choisir une entreprise tierce pour la mise en séparatif à l'intérieur de leur parcelle.

Les travaux concernant le chemin de Claire-Vue / chemin des Maisonnettes se feront à l'aide d'un micro-tunnelier afin d'éviter d'ouvrir une fouille importante en surface. Ceci permettra de créer un nouveau collecteur. En ce qui concerne celui des eaux usées, le collecteur déjà existant sera rendu étanche à nouveau grâce à une chaussette de laine de verre collée à l'intérieur du tuyau et sera reposé exactement au même endroit.

La commune profitera de ces travaux pour effectuer également des travaux concernant la route et le trottoir. Le chemin de Claire-Vue sera mis en sens unique dans le sens route de Saint-Georges/avenue du Plateau pour la circulation des automobiles et conservera un double-sens cycliste. Les SIG profiteront également de ces travaux pour renouveler l'éclairage ainsi que partiellement les conduites sur le chemin de Claire-Vue. Les travaux devraient durer 10 mois.

M. DUBOIS détaille ensuite les coûts de ce crédit ainsi que le calendrier prévisionnel.

Lors de la discussion qui suit, un commissaire s'interroge sur la pertinence du sens de circulation qui sera mis en place après les travaux. M. LORENZINI insiste sur la globalité du concept de circulation dans ce secteur. Il précise qu'un retour intermédiaire sur les mesures d'amélioration de la circulation sera effectué afin de recadrer les choses si elles n'apportent pas satisfaction.

Un commissaire insiste sur la mise en place d'un plan de communication. Il lui est précisé qu'une réunion publique est prévue ainsi que la mise en place de panneaux d'informations pour les automobilistes.

Un commissaire se pose la question de la pertinence de mettre du phono-absorbant alors que la route sera mise en sens unique et la vitesse réduite à 30 km/h réduisant sensiblement les nuisances sonores. M. DUBOIS lui répond que la plus-value se monte entre 10 à 12%. Il précise que cette solution a été validée lors de la précédente législature.

**Séance ordinaire du 24 septembre 2015**

Enfin un commissaire s'inquiète de rumeurs de surdimensionnement du collecteur du quartier en raison de ce qui pourrait se passer dans les futures années. M. DUBOIS souhaite faire taire ces rumeurs en indiquant que même si la question d'un surdimensionnement s'est posée, la réponse a été négative.

L'arrêté est préavisé favorablement à l'unanimité.

Mlle MARMY présente le sujet : M. LORENZINI indique que la mise en séparatif et l'aménagement du chemin de Claire-Vue/chemin des Maisonnettes fait partie d'un large projet qui englobe tout le quartier du plateau. La commune va profiter des travaux pour réorganiser la circulation en mettant le chemin de Claire-Vue à sens unique.

M. LORENZINI explique ensuite que les travaux sont financés par la commune et amortis sur 30 ans. L'État, via le Fonds intercommunal d'assainissement, remboursera la commune pour les coûts liés aux collecteurs sur 40 ans.

Le montant du crédit est de Fr. 3'605'000.-- réparti de la façon suivante : Fr. 2,8 mio pour les collecteurs et Fr. 791'000 pour les travaux d'aménagement.

L'arrêté a été accepté à l'unanimité.

M. FRANCIOLI : le MCG acceptera le crédit d'investissement pour la deuxième partie des travaux de mise en séparatif des chemins Claire-Vue et Maisonnettes qui est la suite logique pour l'assainissement du quartier.

M. FONTAINE : je mets au vote cet arrêté.

*Vu la nécessité de mettre en système séparatif les canalisations du chemin de Claire-Vue et le chemin des Maisonnettes, sur le tronçon compris entre l'avenue du Plateau et le chemin des Troènes ;*

*Vu la nécessité d'effectuer des travaux de réaménagement de la chaussée sur ce tronçon ;*

*Vu le crédit voté par le Conseil municipal le 12 mai 2011, destiné à couvrir le mandat d'études pour la mise en système séparatif du réseau d'assainissement du quartier du Plateau ;*

*Vu la réflexion menée afin de réduire le trafic des pendulaires à l'intérieur du quartier, préconisant la mise en sens unique du chemin de Claire-Vue, tel qu'il est précisé dans le concept de circulation établi par le Bureau BCPH ;*

*Vu le rapport de la Commission des travaux et constructions, séance du 31 août 2015 ;*

*Vu le rapport de la Commission des finances et logement, séance du 7 septembre 2015 ;*

*Sur proposition du Conseil administratif,*

*Le Conseil municipal*

**DECIDE**

à l'unanimité, soit par      oui /      non /      abstention

1. *d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'investissement de Fr. 3'605'000.-- destiné à la mise en séparatif et au réaménagement de surface du chemin de Claire-Vue et chemin des Maisonnettes, tronçon compris entre l'avenue du Plateau et le chemin des Troènes ;*

**Séance ordinaire du 24 septembre 2015**

2. *de comptabiliser cette dépense au compte des investissements*
  - *rubrique 501, compte 710028.501115, pour la part des travaux des collecteurs pour le chemin de Claire-Vue et le chemin des Maisonnettes, estimée à Fr. 2'814'000.— ;*
  - *rubrique 501, compte 623028.501761, pour la part des travaux de réaménagement des chaussées au chemin de Claire-Vue et au chemin des Maisonnettes, estimée à Fr. 791'000.— ;*
3. *de porter ces sommes au bilan, rubrique 141, compte 710028.141111 et 623028.141011 ;*
4. *de financer ce crédit au moyen des loyers versés par le fonds intercommunal d'assainissement conformément à la loi sur les eaux, qui seront comptabilisés annuellement dans le compte de fonctionnement sous la rubrique 71.452 ;*
5. *d'amortir la dépense relative à la part des collecteurs, estimée à Fr. 2'814'000.--, en 30 ans dès 2016 par le compte de fonctionnement, rubrique 331, compte 719100.331000 ;*
6. *d'amortir la dépense relative à la part du réaménagement des chaussées, estimée à Fr. 791'000.--, en 20 ans dès 2016 par le compte de fonctionnement, rubrique 331, compte 623900.331000 ;*

***L'arrêté 021-15.05 est accepté à l'unanimité, soit par 31 oui, 0 non, 0 abstention (voir annexe).***

**10) COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS – Séance du 31 août 2015 –  
Rapporteur : M. Thierry AESCHBACHER**

**Mise en séparatif et collecteurs privés d'intérêt local au chemin de la Pépinière, chemin des Recluses, chemin du Salève et chemin des Voirons – Crédit d'étude (Fr. 161'000. --) (024-15.08)**

=====

**M. AESCHBACHER présente le sujet :** cette demande de crédit d'étude concerne les collecteurs privés d'intérêt local situés sous ces chemins privés. Le crédit permettra de procéder à l'établissement des plans du projet, à la demande d'autorisation de construire, à la mise en soumissions selon les règles de la procédure AIMP et à la définition de la clé de répartition financière entre les privés.

Pour rappel, dans ce cas de figure, soit celui des collecteurs dits *privés d'intérêt local*, situés sous les chemins privés, les propriétaires qui vont être raccordés doivent en assumer le coût selon une clé de répartition habituelle prenant en compte la surface de la parcelle et la longueur sur laquelle le collecteur privé va être utilisé. La loi fixe cependant un maximum de Fr. 25'000.-- à payer par les propriétaires et le solde est pris en charge par la commune avant d'être remboursé par le FIA. Les travaux à faire à l'intérieur de la parcelle pour se brancher au collecteur d'intérêt public sont à la charge des propriétaires. Il précise également qu'il incombe à l'Etat d'indiquer aux propriétaires privés où se raccorder, ce qui peut être frustrant pour le propriétaire d'une parcelle à l'angle entre un chemin privé et un chemin communal qui doit se raccorder au collecteur d'intérêt local et payer les Fr. 25'000.-- prévus, au lieu de pouvoir se raccorder au domaine communal sans payer cette somme en plus.

## Séance ordinaire du 24 septembre 2015

Un commissaire souhaite un rappel de ce qu'est une procédure AIMP. M. DUBOIS explique brièvement le principe. M. GUERITEY rappelle que lors de la dernière législature, il avait fait une présentation générale de l'AIMP en détaillant les seuils différents des marchés de services, de travaux et de fournitures. A la demande de plusieurs commissaires, décision est prise sur la tenue d'une telle présentation lors d'une future séance.

M. DUBOIS précise que les chemins étant en riverains autorisés, il n'y a pas d'étude de circulation prévue par la commune.

Un commissaire s'inquiète des coûts que pourraient devoir supporter les propriétaires de ces chemins. Il cite un exemple d'une personne ayant dû payer les Fr. 25'000.--, puis Fr. 10'000.-- pour se raccorder au collecteur d'intérêt local, et encore Fr. 70'000.-- pour toutes les descentes d'eaux pluviales. Il pense notamment aux personnes âgées obligées de vendre leur maison pour payer les factures de leur raccordement.

M. DUBOIS indique qu'il existe une possibilité dans ce cas-là de discuter avec l'Etat.

L'arrêté est préavisé favorablement à l'unanimité.

M. AESCHBACHER : le groupe PLR votera cet arrêté, avec deux souhaits. Le premier, c'est que le Conseil administratif s'engage à avoir une information régulière avec les habitants de ce quartier. Je sais pouvoir compter sur M. LORENZINI dans ce sens, car lors des précédents travaux, il semble que ce n'ait pas été le cas et cela a provoqué passablement de soucis. Pour ne rien vous cacher, j'ai été abordé par un certain nombre d'habitants de ce quartier, j'ai même reçu encore un courrier aujourd'hui par rapport à cela, où ils sont soucieux de comprendre les bases légales et la clé de répartition des coûts. Donc, je pense qu'il est important d'avoir une information aussi précise que possible et régulière.

La deuxième chose, je pense qu'il est important que la Commission des travaux puisse suivre de manière assez régulière ces travaux et qu'elle puisse auditionner l'association PUSE - je sais que les habitants se sont constitués en association, et qu'un courrier est parti chez M. GUERITEY. Je propose que, non pas la prochaine séance car elle a déjà été convoquée avec un ordre du jour spécifique, mais lors de la séance de Commission des travaux suivante, si vous êtes d'accord, on puisse recevoir les représentants de cette association pour écouter leurs craintes et qu'on puisse y répondre le mieux possible afin d'éviter des soucis par la suite au niveau de ces travaux.

M. LORENZINI : j'ai bien entendu les propos de M. AESCHBACHER et la volonté d'une partie du Conseil municipal. C'est vrai qu'il est important que la communication soit bonne, une séance d'information est d'ores et déjà fixée pour informer les riverains concernés par le précédent crédit que vous avez voté. Et il est vrai qu'il faudra organiser, début de l'année prochaine probablement, une séance d'information à l'attention des habitants sur le crédit que vous votez ce soir, l'étude pour le secteur plus large des petits chemins du Plateau, puisque dans ce cas, en effet, les conséquences financières pour les riverains sont plus compliquées et plus importantes, il est donc important que l'information puisse être donnée.

Il faut peut-être rappeler qu'il y avait d'ores et déjà eu des séances d'information pour la globalité du projet il y a plusieurs années et que les habitants savent que ce projet est en cours de réalisation.

En ce qui concerne cette nouvelle association, dont en effet le service des travaux a reçu une information de sa création et qui fait toute une série de remarques, nous sommes en train de préparer à son attention une réponse, mais bien entendu nous pouvons les recevoir lors d'une Commission des travaux pour les entendre.

## Séance ordinaire du 24 septembre 2015

M. FONTAINE : je vous propose de passer au vote de l'arrêté.

*Vu la nécessité d'entreprendre l'étude pour la mise en séparatif du réseau d'assainissement des chemins privés du quartier du Plateau, à savoir chemins de la Pépinière, des Recluses, du Salève et des Voiron ;*

*Vu que le crédit d'étude sollicité est nécessaire à l'établissement des plans du projet, de la demande d'autorisation de construire, de la mise en soumission selon la procédure AIMP et de la clé de répartition financière entre les propriétaires privés ;*

*Vu le rapport de la Commission des travaux et constructions, séance du 31 août 2015 ;*

*Sur proposition du Conseil administratif,*

*Le Conseil municipal*

### DECIDE

à l'unanimité, soit par                      oui /                      non /                      abstentions

1. *d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de Fr. 161'000.-- destiné à couvrir les frais d'étude pour la mise en séparatif du réseau d'assainissement des chemins privés Pépinière, Recluses, Salève et Voiron ;*
2. *de comptabiliser cette dépense au compte des investissements, rubrique 501, compte 710900.501212 ;*
3. *de porter cette somme au bilan, rubrique 141, compte 710900.141131 ;*
4. *de financer ce crédit au moyen des loyers versés par le Fonds intercommunal d'assainissement conformément à la loi sur les eaux, qui seront comptabilisés annuellement dans le compte de fonctionnement sous la rubrique N°71.452*
5. *d'amortir cette somme en 5 ans dès 2016 si cette étude n'est pas suivie de réalisation ou en 30 ans dès 2016 si cette étude est suivie de réalisation, par le compte de fonctionnement, rubrique 331, compte 719100.331000.*

***L'arrêté 024-15.08 est accepté à l'unanimité, soit par 31 oui, 0 non, 0 abstention (voir annexe).***

#### 11) COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – Séance du 2 septembre 2015– Rapporteuse : Mme Corinne GACHET-CREFFIELD

#### Division parcellaires et cessions à l'Etat de Genève de surfaces d'emprise du tram Cornavin-Onex-Bernex (TCBO) (023-15.05)

=====

Mme GACHET-CREFFIELD présente le sujet : il s'agit de régulariser une situation au niveau foncier liée à la construction du tram 14. L'emprise actuelle du tracé se faisant sur des parcelles qui appartiennent à la Commune de Lancy, il s'agit de céder gratuitement ces parcelles à l'Etat de Genève. Il s'agit de 5 parcelles.

## Séance ordinaire du 24 septembre 2015

Cela signifie que l'Etat devient propriétaire de ces parcelles et qu'ensuite elles passent au domaine public cantonal. Cela signifie aussi que l'Etat devient responsable de la sécurité de l'endroit. Toutefois les droits à bâtir restent attachés à la commune.

Un commissaire relève cependant que sur une de ces parcelles, il va y avoir prochainement des travaux qui vont entraîner la pose d'échafaudage. Or dès que ces parcelles tomberont dans le domaine public, cela signifie que la commune devra payer à l'Etat un droit d'utilisation du domaine public.

Une commissaire suggère dès lors de faire une mention dans la délibération que l'Etat ne devra pas nous facturer ces frais. M. BONFANTI propose de se renseigner quant à la faisabilité d'introduire une telle mention dans l'acte avant le vote en plénière, et le cas échéant d'amender la délibération.

L'arrêté est préavisé favorablement par 8 voix pour, 0 voix contre, et 5 abstentions.

M. BONFANTI : j'ai une information à donner à la commission suite à une question qui a été posée lors de cette séance. Il avait été demandé, en contrepartie des cessions gratuites à l'Etat, une location gratuite sur la future parcelle 4963 avec servitude de passage public pour notre futur projet de rénovation sur la parcelle 4962, l'Etat nous avait confirmé par écrit que cette clause serait rajoutée dans le projet d'acte du 22 décembre 2014 par le notaire.

Mme MONTANT : je crois que la volonté de la commission était de demander une exemption complète sur toutes les parcelles cédées. Après cession, pour tout empiètement, la commune devra payer des taxes. Cela nous a semblé défavorable pour la commune, un peu inique, elle cède gratuitement, elle est ensuite taxée et paie. L'exemple a été donné pour cet immeuble mais je pense qu'il ne s'agissait pas de n'exempter que cette parcelle.

Je crois que le PDC veut déposer un amendement, le parti libéral-radical le soutiendra, dans ce sens, pour une exonération complète des terrains cédés.

Mme GACHET CREFFIELD : Le groupe PDC souhaite justement amender l'arrêté relatif à la cession à l'Etat de Genève de surfaces d'emprise du tram 14.

Nous voulons rajouter un point après le point 2, qui introduise une servitude d'empiètement sur l'ensemble des parcelles cédées afin que dès que ces parcelles tomberont dans le domaine public, la Ville de Lancy n'ait pas à payer de frais d'occupation du domaine public, pour le montage par exemple d'échafaudage ou d'installation de chantier.

En effet, il semblerait déraisonnable qu'alors que nous cédon gratuitement des surfaces de notre patrimoine, l'Etat puisse par la suite encaisser des redevances sur ces mêmes parcelles.

M. REOLON : le groupe MCG propose de refuser cet arrêté. Lors de la commission, le notaire disait que si nous refusons de donner ces parcelles, ils nous les saisiraient, c'est-à-dire nous exproprieraient. C'est vrai qu'ils vont nous exproprier, qu'ils le fassent, que risque-t-on ?

On a un moyen de faire un petit levier pour dire aux diktats du Grand Conseil : vous nous avez donné votre parole pour les Fr. 3 millions pour le déplacement des rails du tram, chose que vous refusez maintenant.

Il y a beaucoup de choses que le Grand Conseil nous impose sans que nous nous révoltions : les bus, la boucle de rebroussement des trams, etc.

**Séance ordinaire du 24 septembre 2015**

On ne va pas se baser là-dessus, dans le sens que de toute façon ils vont nous exproprier, ils vont nous enlever les terrains. Mais avant cela, que vont-ils faire ? Ils vont nous demander pourquoi nous avons refusé. Et là on pourra dire la raison, on pourra dire aussi toutes les choses qui ne sont pas prises en considération, des choses que l'on a votées à la majorité. Malheureusement, le Grand Conseil n'en a rien à cirer, excusez-moi du terme, de ce que les communes et les conseillers municipaux décident. Ils disent : voilà, on a besoin de ces terrains, on les prend. Ils ont parfaitement raison. Ils nous ont pris pas mal de choses. Ce serait peut-être le moment de leur dire : Messieurs, nous, nous ne sommes pas d'accord, on veut bien vous céder ces terrains, mais en échange, que nous donnez-vous ? On va vous autoriser à poser des échafaudages, on va vous autoriser à ceci ou cela. Mais en réalité ils nous ont refusé Fr. 3 millions, alors qu'ils avaient donné leur parole, Mme KUNZLER avait dit : on prend en charge le déplacement des rails lors de la construction du Megaron. Non, c'est de notre poche que nous devons les payer.

La même chose pour la boucle de rebroussement des trams, on ne la veut pas là, on la fait là. On a des PLQ qui ont été abandonnés ou modifiés, parce que eux, l'ont décidé. Pour les bus, un commissaire s'était fâché et il a bien fait, on ne veut pas qu'ils descendent et on les a quand même fait descendre.

On a vraiment des choses inadmissibles, là c'est peut-être le moment de leur dire qu'on n'est pas d'accord de céder cela facilement, veuillez, s'il vous plaît, revenir un peu en arrière sur cette décision de nous exproprier, ou alors on peut discuter et imposer nos conditions.

M. CLEMENCE : le groupe socialiste va soutenir ce projet et l'amendement proposé par le PDC.

Il est vrai que sur certains projets, l'Etat passe outre certains préavis communaux, il faudra effectivement réagir, mais sur ces projets-là, ou alors avec d'autres moyens.

Je ne pense pas que pour cet objet, c'est le moment d'avoir ce genre de conflits ou de combats avec l'Etat. Il s'agit de quelque chose qui est déjà construit, on est en fin de processus. Le notaire l'a dit en séance, l'expropriation ne va pas être faite sur ce projet, même si l'on refusait, c'est quelque chose qui en pratique se fait très rarement.

Donc, nous, nous soutiendrons ce projet et l'amendement qui est proposé.

M. FONTAINE : le groupe PDC souhaite amender l'arrêté en ajoutant après le point 2), un point supplémentaire : *« d'introduire une servitude d'empiètement sur l'ensemble des parcelles cédées afin que dès que ces parcelles tomberont dans le domaine public, la Ville de Lancy n'ait pas à payer de frais d'occupation du domaine public ».*

Je mets cette proposition au vote.

***L'amendement proposé par le PDC est accepté à l'unanimité.***

M. FONTAINE : je passe au vote de l'arrêté amendé.

*Vu la réalisation de la ligne de tram Cornavin-Onex-Bernex et les aménagements qui lui sont liés ;*

*Vu que cette réalisation a nécessité des emprises sur plusieurs parcelles appartenant à la commune de Lancy, le long de la route de Chancy ;*

*Vu qu'il convient désormais de régulariser la situation foncière desdites parcelles en procédant à leur division et à la cession des surfaces correspondant à ces emprises à l'Etat de Genève ;*

**Séance ordinaire du 24 septembre 2015**

*Vu le projet d'acte établi par l'étude NOTAIRES A CAROUGE ;*

*Vu l'article 30, lettre k, chiffre 3, de la loi sur l'administration des communes du 15 avril 1984 ;*

*Vu le rapport de la Commission de l'aménagement du territoire, séance du 2 septembre 2015 ;*

*Sur proposition du Conseil administratif,*

*Le Conseil municipal*

**DECIDE**

à l'unanimité, soit par                      oui /                      non /                      abstentions

1. *D'accepter de procéder aux divisions des parcelles suivantes :*
  - *Parcelle 3517, de 20'322 m2, pour former les nouvelles parcelles 4948 (3517A) de 20'087 m2, et 4949 (3517B) de 235 m2, selon le dossier de mutation 40/2012 établi par le bureau hkdgéomatique*
  - *Parcelle 4172, de 14'696 m2, pour former les nouvelles parcelles 4960 (4172A) de 14'525 m2, et 4961 (4172B) de 171 m2, selon le dossier de mutation 46/2012 établi par le bureau hkdgéomatique*
  - *Parcelle 1734, de 849 m2, pour former les nouvelles parcelles 4962 (1734A) de 669 m2, et 4963 (1734B) de 180 m2, selon le dossier de mutation 47/2012 établi par le bureau hkdgéomatique*
  - *Parcelle 2261, de 3216 m2, pour former les nouvelles parcelles 4968 (2261A) de 3169 m2, et 4969 (2261B) de 47 m2, selon le dossier de mutation 50/2012 établi par le bureau hkdgéomatique*
  - *Parcelle 3034 (15'763 m2, pour former les nouvelles parcelles 4970 (3034A) de 15'634 m2, et 4971 (3034B) de 129 m2, selon le dossier de mutation 41/2012 établi par le bureau hkdgéomatique*
2. *D'accepter de céder gratuitement à l'Etat de Genève les nouvelles parcelles 4949 de 235 m2, 4961 de 171 m2, 4963 de 180 m2, 4969 de 47 m2 et 4971 de 129 m2*
3. *D'introduire une servitude d'empiètement sur les parcelles cédées afin que la Ville de Lancy n'ait pas à supporter d'éventuels frais d'occupation du domaine public cantonal*
4. *De faire supporter à l'Etat de Genève les droits, émoluments, frais et honoraires et autres démarches administratives dans le cadre de cette opération*
5. *De charger le Conseil administratif de désigner deux de ses membres pour la signature des actes relatifs à cette opération.*

**L'arrêté 023-15.05 est accepté par 26 oui, 5 non, 0 abstention (voir annexe).**

**Séance ordinaire du 24 septembre 2015****12) PETITION « POUR UNE VIE NOCTURNE RICHE, VIVANTE ET DIVERSIFIÉE »**

---

M. FONTAINE : notre secrétaire va vous lire la pétition.

Mlle MARMY :

*« Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers municipaux,*

*Créé le 17 février dernier, le Collectif pour une vie nocturne riche, vivante et diversifiée est un nouvel acteur de la vie nocturne genevoise ; il est composé d'associations représentatives de la diversité de la jeunesse. Parmi les 35 associations membres, on retrouve autant des associations universitaires et d'élèves du postobligatoire, que des jeunesses de partis ou des associations directement issues de la société civile.*

*Forme d'action principale du Collectif, la pétition « pour une vie nocturne riche, vivante et diversifiée » a été lancée le 17 mars et vous est aujourd'hui adressée. Vous trouverez en annexe une feuille de pétition signée par les deux personnes de contact pour le Collectif. Par souci écologique, l'ensemble des pétitions signées vous sera envoyé prochainement par courrier électronique sous une forme numérisée. En outre, vous pouvez consulter les originaux déposés au secrétariat du Grand Conseil.*

*Cette pétition vous est adressée, car nous sommes convaincus qu'une véritable politique de la nuit doit être menée à tous les échelons décisionnels et que vos actions peuvent apporter une réelle plus-value à la problématique transversale de la nuit. Ainsi, nous vous demandons de lire cette présente lettre relative à la pétition en séance du Conseil municipal et de renvoyer cette dernière en commission culture ou équivalent pour examen ; nous nous tenons à votre disposition pour toute consultation. Nous demandons de surtout traiter spécifiquement le troisième point de nos demandes, à savoir :*

*Une meilleure exploitation des infrastructures actuelles que constituent les salles cantonales, communales et les maisons de quartier.*

*Nous souhaitons, dans certains cas, des partenariats de mise à disposition de locaux à des associations, et dans d'autres, l'instauration de contrats jeunes permettant d'obtenir des tarifs préférentiels de location de lieux et de simplifier les démarches administratives nécessaires pour l'organisation d'un événement. Ces mesures encourageaient l'organisation d'une manifestation par des jeunes et ainsi l'auto-responsabilisation.*

*En espérant que vous ne manquerez pas de considérer notre pétition avec attention, nous vous adressons, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers municipaux, l'assurance de nos sentiments distingués.*

*Adrien Rufener            Sylvain Leutwyler  
Membre du Comité      Membre du comité »*

Mlle MARMY : c'était la lettre d'accompagnement, je vais vous lire maintenant la pétition.

*« Pétition pour une vie nocturne riche, vivante et diversifiée*

*Nous, signataires, défendons une certaine vision de la vie nocturne genevoise : en favorisant la sociabilité, la créativité culturelle, la responsabilisation des jeunes et la prévention, la diversité*

**Séance ordinaire du 24 septembre 2015**

*des lieux qui font la vie nocturne offre un cadre approprié à la culture de la nuit et à son apprentissage.*

*Or, l'action politique actuelle qui entend régler les problèmes nocturnes principalement par la répression et les interdictions s'oppose à une vie nocturne riche, vivante et diversifiée. De plus, il y a un manque d'offre adéquate en matière de vie nocturne pour les jeunes à Genève ; il faut plus de lieux adaptés aux besoins nocturnes de la jeunesse, notamment en matière d'offre culturelle.*

*Constatant :*

- *Que la situation actuelle incite les jeunes à adopter de nouvelles pratiques festives en marge des lieux adaptés ;*
- *Qu'il y a une diminution voire une disparition de lieux ouverts aux 16-18 ans ;*
- *Que la qualité des prestations est en baisse ;*
- *Que le manque de diversité met à mal la créativité et le renouvellement culturel.*

*Nous demandons :*

- *L'ouverture des bars non-soumise à autorisation jusqu'à deux heures ;*
- *D'empêcher de pratiquer des interdictions d'accès aux établissements plus restrictives que la loi ;*
- *Une meilleure exploitation des infrastructures actuelles que constituent les salles cantonales, communales et les maisons de quartier ;*
- *La planification de lieux nocturnes dans le cas de projets urbains. »*

M. CLEMENCE : je rejoins tout à fait le constat qui est fait dans cette pétition. C'est dommage que l'on n'ait pas eu la lettre qui accompagnait la pétition dans le dossier qui nous a été remis, parce que du coup on n'a pas vraiment compris ce que voulait dire un vote de pétition. Effectivement, si la proposition qui est retenue est de renvoyer à la Commission de la culture, on soutiendra ce renvoi en commission pour traiter cette pétition.

C'est vrai qu'il y a une partie des constats qui est vraiment importante pour Lancy, mais pour d'autres communes – cela a été déposé dans toutes les communes genevoises – notamment que les jeunes manquent de lieux adaptés, on constate vraiment que les gens vont sur Carouge ou sur la Ville de Genève pour aller dans les bars ou dans les boîtes de nuit.

Il y a en l'occurrence un cadre légal qui a changé au mois de mars, puisque maintenant les bars ont l'autorisation d'ouvrir jusqu'à 2h00 sans dérogation, ce qui n'était pas le cas auparavant. Un des points de la pétition est déjà actuellement dans le cadre légal.

Il y a d'autres aspects qu'il faut traiter, notamment le fait que les jeunes, n'ayant pas de lieux adaptés, descendent à Carouge ou en ville, mais aussi se retrouvent dans les parcs, devant les halls d'immeubles ou devant certaines habitations, ce qui peut causer des nuisances et ce qui est en plus très dommageable par rapport à la prévention que peuvent faire les travailleurs sociaux, notamment sur la consommation excessive de certaines substances.

On soutiendra le renvoi à la Commission de la culture pour notre part.

Mme GRIVET : sans revenir sur tous les points de mon préopinant, je voudrais dire que le groupe des Verts soutient cette pétition, en particulier le point 3.

On votera le renvoi à la Commission de la culture. On a aussi pensé à la Commission sociale, parce que dans les débats que nous avons eus au sein de notre groupe, c'est particulièrement l'aspect préventif en lien avec la consommation de substances et d'alcool qui est ressorti.

## Séance ordinaire du 24 septembre 2015

On sait que dans la population européenne, de manière générale, consommation d'alcool il y a et que si on veut essayer de limiter cette consommation, il faut commencer à éduquer les personnes dès leur plus jeune âge et cela se fait grâce à des personnes formées qui peuvent les accompagner dans leurs loisirs. Cela se fait également grâce à une offre culturelle qui simplement les occupe, le temps occupé, c'est le temps qu'on ne passe à s'embêter et à consommer.

Tous ces points de prévention sont très justement soulignés par cette pétition et une fois de plus le concept genevois, où avant on avait une offre de lieux alternatifs culturels, a complètement disparu. Selon nous cela vient renforcer encore l'urgence d'avoir des lieux adaptés pour cette jeunesse.

Nous allons soutenir le renvoi à la Commission de la culture, puisque c'est ce qui est demandé.

M. HAAS : le groupe PDC a une position un peu différente qui soutient sur le fond les invites de cette pétition, mais ce qui est au niveau de la commune, puisque en plus on sait que depuis le mois de mars il y a une modification législative sur les bars. Je ne suis pas un oiseau de nuit, mais je ne connais pas beaucoup de bars sur la commune de Lancy. Donc, on n'est pas super concerné par ce volet-là.

Par contre, les maisons de quartier et les salles communales sont des lieux où effectivement on pourrait traiter d'une offre plus élargie, voire de conditions-cadre pour permettre un meilleur accès aux jeunes.

Mais pour nous, il nous semble que la Commission sociale est plus adaptée à ces questions. On est ouvert à toutes propositions, mais si vous voulez des « rave-party » dans les parcs publics, il faut aller au développement durable, mais je ne suis pas sûr que ce soit ce qui est visé...

Si on veut traiter de ces aspects spécifiques, et il y a un conseiller municipal qui ferait des sauts périlleux carpés si on parlait ce soir d'organisations sur les sentiers du Rhône et autres lieux festifs, mais il n'est plus là aujourd'hui.

Sérieusement, revenons plutôt à un premier traitement au niveau de la Commission sociale, puisqu'en plus avec des TSHM qui sont les partenaires qui ont été évoqués, cela nous paraît plus cohérent.

M. VINCENT : le groupe PLR s'interroge un peu sur le pouvoir de la commune par rapport à une telle pétition, s'il faut être tout à fait honnête. C'est vrai que le nombre de bars est faible avec les avantages et les inconvénients, les personnes qui ont habité Carouge savent à quel point cela peut être problématique d'avoir des bars à outrance et des terrasses qui ferment à des heures tardives. Pour le sommeil du citoyen, c'est toujours une balance d'intérêts à avoir entre les habitants et les lieux de loisirs des jeunes et des moins jeunes, parce que dans les bars on ne retrouve pas que des jeunes de 16 à 18 ans.

Il n'en demeure pas moins que j'ai personnellement un enfant qui est dans cette tranche d'âge et je peux confirmer que les lieux où ils peuvent se retrouver et être tranquilles, loin de leurs parents, ne sont pas très nombreux.

Dans ce cas-là, même si j'ai le sentiment et le groupe PLR a le sentiment que notre pouvoir en la matière est bien tenu, nous soutiendrons plutôt un renvoi à la Commission sociale qu'à la Commission de la culture, car il y aura peut-être un enjeu à faire avec des travailleurs sociaux hors murs qui pourra être utile.

**Séance ordinaire du 24 septembre 2015**

M. CLEMENCE : on rejoint effectivement la cohérence de la Commission sociale. Mais le contenu de la pétition n'est pas que sur l'aspect jeunesse, il est sur l'aspect quand même culturel de la chose, y compris dans les maisons de quartier, c'est l'aspect jeunesse, mais dans d'autres lieux comme les salles communales. Je propose donc de faire une commission conjointe sociale-culture.

M. NUROCK : pour le groupe MCG, on va soutenir le renvoi à la Commission sociale, même si nous pensons qu'il s'agit d'une compétence cantonale plutôt que communale. Je pense qu'il faudra suivre de près le rapport de la Commission des pétitions du Grand Conseil sur cette pétition.

M. FONTAINE : je vous propose de voter le renvoi à la commission conjointe sociale-culture.

***Le renvoi à la Commission conjointe sociale et culture est accepté par 18 oui, 9 non, 4 abstentions.***

**13) RESOLUTION DU GROUPE DES VERTS, DU PARTI SOCIALISTE ET DU PARTI DEMOCRATE-CHRETIEN « POUR LA MISE EN PLACE D'UNE STRATEGIE COMMUNALE D'ACCUEIL DE REFUGIES EN REPONSE A LA CRISE ACTUELLE**

---

*PROJET DE RESOLUTION  
au sens de l'article 34 du règlement du Conseil municipal de Lancy*

*Pour la mise en place d'une stratégie communale d'accueil de réfugiés  
en réponse à la crise actuelle*

*Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,*

*Nos autorités cantonales, compétentes en matière de prise en charge des réfugié-e-s, sont dans une situation extrêmement difficile. En effet, depuis plusieurs mois, elles ne disposent pas d'assez de lits pour loger l'ensemble des réfugié-e-s, faute d'anticipation. Elles se sont donc résolues à convertir des abris de la protection civile en véritables « lieux de vie ». Certaines personnes y séjournent déjà depuis plus d'un an à Genève. Or la loi permet d'y loger des réfugiés trois mois au maximum.*

*Notre commune a l'opportunité de démontrer la solidarité intercommunale dont elle sait faire preuve, par exemple par la mise à disposition temporaire de bâtiments non affectés ou d'un terrain pour accueillir des logements modulaires propriétés du canton. Un appel à la population pourrait également être lancé pour rechercher des familles d'accueil. Des réfugiés pourraient ainsi être hébergés dans des conditions nettement plus acceptables que les abris de la protection civile.*

*Le Conseil administratif doit pouvoir agir avec le soutien du Conseil municipal pour prendre des engagements fermes vis-à-vis du Canton, tant en nombre qu'en qualité et en durée d'hébergement. Des relais doivent être trouvés dans la population sensibilisée par les médias, notamment en mobilisant les organismes subventionnés pour offrir des activités visant une intégration rapide des personnes accueillies sur la commune.*

*Par ces motifs, le Conseil municipal de Lancy*

**Séance ordinaire du 24 septembre 2015**

déclare :

- *Soutenir le Conseil administratif dans l'élaboration d'une stratégie urgente en lien avec les autorités cantonales en vue d'accueillir des réfugiés sur notre commune, par un effort extraordinaire proportionnel à la crise humanitaire se déroulant aux portes de notre continent ;*
- *Inviter le Conseil administratif à rechercher des solutions afin d'y accueillir des réfugiés sur notre territoire (p.ex. habitations non affectées, terrains communaux ou privés pour logements modulaires, hébergement dans des familles, etc.), en portant un soin particulier à leur intégration parmi la population ;*
- *Inviter la population à soutenir cette démarche en leur offrant des cours, formations, activités, notamment dans le cadre d'organismes subventionnés ou en privé (bénévolat).*

M. SIDLER : la situation est bien connue de tout le monde, je ne vais pas m'étendre là-dessus. Je vous renvoie à un article notamment qui est paru hier dans la Tribune, il y en a dans tous les médias actuellement, on a beaucoup d'informations.

Reste à y répondre, à agir en conséquence. La directrice de l'aide aux migrants de l'Hospice général a annoncé hier qu'il manque 1000 places au bas mot pour 2016 pour placer des personnes qui demandent un accueil chez nous, au niveau du canton. L'accueil en logement d'urgence dans les abris pc doit bien entendu être exploité lorsque c'est possible. Maintenant, la loi et la dignité humaine font que, au-delà de trois mois, il devient difficile de garder des personnes dans de telles conditions de logement.

Actuellement, d'autres solutions sont possibles, on voit ces logements modulaires qui sont mis en place petit à petit, qui sont le fruit d'une réflexion de différentes associations à Genève pour offrir les meilleures conditions possible d'accueil aux réfugiés ou aux personnes démunies.

Nous pensons que cette résolution amène un relai à l'activité que mène déjà le Conseil administratif peut-être avec les autorités cantonales. L'idée est de leur donner une impulsion claire pour réagir avec les trois volets qui sont proposés dans les invites.

Le premier est d'élaborer une stratégie communale, combien on peut, en termes temporels, accueillir de personnes.

Ensuite rechercher des solutions concrètes, que ce soit par la mise à disposition de terrains pour les logements modulaires du Canton ou ouvrir des abris, trouver des constructions qui ne sont pas encore affectées ou qui sont entre deux affectations.

En troisième et non des moindres à notre avis, associer la population à l'intégration des personnes que l'on accueillera sur notre commune, en participant activement, que ce soit les associations subventionnées ou à titre privé, en bénévolat, que les personnes viennent aider.

C'est quelque chose qui se fait ; pour ceux qui sont amis avec moi sur facebook, vous avez peut-être vu hier, j'ai relayé un groupe qui s'occupe de réfugiés à Versoix, c'est le fruit d'une initiative de la population : Versoix a accueilli un groupe de réfugiés cet été, et a mis en place une récolte rapide d'habits, de jouets. Bien sûr il y a des organismes qui font cela, mais cela prend souvent beaucoup de temps. Là, ce sont directement les voisins, les gens qui les côtoient au jour le jour dans le quartier où ils ont atterri qui leur ont mis à disposition des habits, des

## Séance ordinaire du 24 septembre 2015

jouets, qui leur offrent des cours de français. Je pense que cela, par le biais d'un site Internet, ce sont des choses que l'on peut aussi essayer de faire sur la commune.

Je vous propose d'accueillir cette résolution le mieux possible et ce serait de voter sur le siège, de façon que le Conseil administratif puisse travailler rapidement. Si un détour en commission devait être nécessaire, je vous rappelle l'urgence du dossier. Je pense qu'il serait bien de pouvoir revenir d'ici un mois avec une suite. De toute façon, la mise en place de tout cela durera certainement plus d'un mois, donc on peut très bien voter ce soir et instaurer ensuite un dialogue avec le Conseil administratif en commission pour qu'il nous explique la suite qu'il donne.

M. AESCHBACHER : si le groupe PLR ne peut que saluer la mise en place d'une stratégie concernant l'accueil de réfugiés sur notre commune, il ne peut cependant que s'étonner de ton péremptoire et alarmiste de cette résolution. En effet, si l'Union européenne croule actuellement sur le nombre important de requérants d'asile, ce n'est le cas ni de la Suisse, ni de Genève, ni de Lancy.

Aujourd'hui, toutes les personnes qui sont en procédure d'asile sur notre canton dorment sous un toit, même si celui-ci est parfois en béton.

Mais comme gouverner, c'est prévoir, il est effectivement nécessaire d'élaborer un état des lieux ainsi qu'une véritable stratégie, et ceci en concertation non seulement avec les autres communes, mais aussi et surtout avec les autorités cantonales.

En revanche comment pouvons-nous en même temps, dans cette résolution, demander au Conseil administratif d'élaborer une stratégie avec les autorités communales et de valider déjà des propositions de solutions dès lors que le résultat de cette analyse ne nous est pas encore connu ?

Le groupe PLR vous propose donc d'amender cette résolution en ces termes :

« (...) déclare

*Soutenir le Conseil administratif dans l'élaboration d'une stratégie d'accueil des réfugiés et ce en lien avec les autorités cantonales ».*

Une fois qu'un concept pratique intégrant les aspects techniques, juridiques et financiers sera élaboré, alors ce Conseil pourra valider les solutions proposées en toute connaissance de cause.

M. VAN DER LINDEN : j'aimerais juste apporter une précision terminologique, il ne s'agit pas de demandeurs d'asile, il s'agit de réfugiés. Au plan de la Convention de Genève, dont la Suisse est signataire, un réfugié est une personne qui a trouvé refuge hors de sa région ou son pays d'origine, dans lequel il était menacé dans le contexte d'une catastrophe naturelle, d'une guerre, de persécutions politiques, ethniques, religieuses, etc.

Une personne est réfugiée de facto dès l'instant où elle quitte son pays dans les conditions où la Convention de Genève le relève.

Je voudrais ajouter que dans le contexte de la Convention de Genève, il y a une reconnaissance de la protection juridique des réfugiés, mais plus généralement il y a une question de valeur morale universelle et de solidarité en faveur des démunis, et c'est au cœur de cette Convention de Genève qui a été signée par la Suisse.

**Séance ordinaire du 24 septembre 2015**

M. HAAS : j'aimerais ajouter un autre aspect, c'est que finalement cette résolution, on sait déjà que le Conseil administratif et, comme l'a dit M. AESCHBACHER, les autorités cantonales et fédérales, personne ne peut ignorer cette situation d'aujourd'hui. Il y a déjà des mesures d'urgence et des plans d'accueil au sens large. Mais on va un peu plus loin avec ces invites, on doit vraiment se poser, pas seulement la question de l'accueil en tant que tel, mais aussi la question des mesures d'intégration, tout ce qui va avec. Ce n'est pas seulement accueillir un réfugié, c'est après faire en sorte que tout son parcours soit semé de cadres et de prises en charge.

Je pense qu'au niveau de la commune, c'est ce qui est prévu là – on va peut-être trop loin dans l'élaboration de solutions – mais c'est un soutien qui est donné à des mesures qui d'ailleurs, cela nous sera peut-être dit tout à l'heure, sont déjà étudiées pour certaines, voire prises déjà par nos autorités.

Je crois que c'est quand même un signal assez fort, parce que je sais qu'il y a eu des fois des amalgames entre des catégories de gens que l'on mettait dans un abri PC et qui avaient créé une menace très préoccupante pour la population, alors que là on parle d'accueil de réfugiés, comme l'a dit M. VAN DER LINDEN, on parle de familles et d'enfants, de ces catégories de réfugiés avec le rappel qui vient d'en être fait, les mesures qui sont proposées là n'ont rien de contraignant, elles participent juste du bon sens.

Je pense que ce soutien qui est donné par le Conseil municipal au Conseil administratif participe d'une démarche logique. De mon point de vue, l'amendement de cette résolution la rend un peu trop contraignante puisque de toute façon la recherche de solutions est déjà en route, donc on ne va pas attendre une espèce de bilan ou de projection par rapport à je ne sais pas trop quoi. Le problème est là, ces gens arrivent et si on attend les chiffres ou les simulations, ce sera trop tard.

M. REOLON : je reviens un peu en arrière, je vais être un peu méchant vis-à-vis de certaines choses, bien que la résolution, pour moi, est plus qu'honnête. Il ne faut pas prendre des décisions sous le coup de l'émotivité.

Actuellement, qu'a-t-on ? Durant des années, l'Italie a recueilli des milliers de migrants. Il y a trois ans en arrière, dans cette même salle, j'ai dit : nous allons au-devant d'une catastrophe, notamment lorsqu'on a ouvert – certains d'entre vous s'en rappellent – l'abri PC. J'ai toujours été opposé que ces gens soient en sous-sol.

Il y a eu des milliers de personnes qui ont traversé, il y a un cimetière sur une île en Sicile où il n'y a que des tombes sans nom, ce sont des tombes avec des croix blanches. Il y a plein d'enfants qui sont morts. Personne n'en a tenu compte. La France a envoyé carrément des troupes aux frontières avec l'Italie. L'Autriche a bouclé les frontières. On ne parle pas de ce qui se passe actuellement en Hongrie, ils ont carrément donné ordre à l'armée de tirer au cas où. Toutes ces personnes de l'Union européenne, qui n'a d'union que le nom, se sont barricadées chez elles. Tout d'un coup, on voit l'image d'un enfant qui est mort et tout le monde est sous le coup de l'émotion : il faut faire quelque chose. Mais pendant des années, personne n'a rien fait, on s'est barricadé et maintenant effectivement cela urge, cela fait des années que cela urge. Pour quelles raisons maintenant, tout d'un coup, on doit courir ?

Je soutiens aussi l'amendement du PLR. Analysons la situation. Comme l'a dit M. HAAS, il y a déjà des avant-projets fédéraux et cantonaux. Il y a des choses qui se mettent en place. Je ne sais pas si vous êtes passés à la route des Jeunes, il y a des bâtiments qui ont été construits, je n'ai jamais vu que l'on construise aussi vite, même pour nos sans-abris, en un mois, ils ont construit 400 logements. Vous me direz que ce sont des containers, mais ils les ont quand même construits. C'est fantastique, c'est un terrain vague, il y avait des caravanes, il y avait des

## Séance ordinaire du 24 septembre 2015

places à louer, des boxes que personne ne voulait. Tout d'un coup, je vois qu'ils commencent à mettre des containers, trois jours après je vois que cela commence à monter et au bout de trois semaines, ils ont presque fini.

Donc, la place existe pour pouvoir accueillir ces réfugiés et là on ne doit pas commencer à mettre la charrue avant les bœufs, acceptons l'amendement du PLR.

Mme CASUTT : je pense qu'on est tous conscients de l'urgence. C'est vrai que cela fait des années qu'il y a des problèmes en Espagne, en Italie, en Grèce. C'était des milliers de personnes, maintenant je crois qu'on est dans des centaines de milliers de personnes. On voit bien qu'elles sont en train de monter. Je dirai que l'urgence est surtout qu'on arrive sur la saison froide, donc on ne pourra pas laisser les gens dehors avec le froid qui arrive.

Je demanderais plutôt un renvoi à la Commission sociale afin d'auditionner le Conseil administratif pour qu'il nous donne l'état des lieux entre le Canton et la commune, de ce qui est déjà peut-être en train de se mettre en place et quelles sont les possibilités de la commune. Eventuellement aussi auditionner un professionnel de l'accueil des réfugiés qui peut dire ce qui se fait dans les autres communes, comment on peut faire pour que cela se passe bien à Lancy, pour qu'il n'y ait pas trop de problèmes au moment de l'arrivée de ces gens.

Donc, je demanderais un renvoi en commission, de pouvoir auditionner les personnes, un professionnel et que le Conseil administratif nous donne l'état des lieux.

M. MATHIEU : face à une telle résolution, on ne peut pas rester de marbre et il faut qu'on arrive à trouver une solution qui soit élégante pour tout le monde. Je pense que ce qu'a dit Mme CASUTT est intéressant, mais c'est quand même beaucoup plus intéressant de l'envoyer directement au Conseil administratif pour que celui-ci se sente soutenu dans ce qu'il doit faire, qu'il nous donne déjà des recherches de solutions afin d'accueillir des réfugiés sur notre territoire et qu'on regarde comment on peut inviter la population à participer à cela.

Cela ne sert à rien d'attendre la prochaine Commission sociale pour dire au Conseil administratif de faire cela. Donc, je propose de directement envoyer cela au Conseil administratif avec, je pense, la volonté du Conseil municipal pour que la Commission sociale soit rapidement informée du soutien, de l'invite et de l'intégration.

M. SIDLER : effectivement, on peut ajouter une invite qui demande au Conseil administratif de présenter à la Commission sociale l'état d'avancement, c'est tout à fait imaginable.

Concernant l'amendement du PLR, j'avoue qu'on invite seulement le Conseil administratif à rechercher des solutions concrètes, on n'est pas en train de lui dire de mettre en œuvre et de dépenser de l'argent, c'est un peu ce que vous semblez dire. On lui dit : essayez de voir ce qu'il est envisageable de faire, bien entendu dans cela, on implique la question financière et ce qu'il est possible de faire avec les moyens que l'on a. Si vous voulez que l'on rajoute le mot « budget », on peut, mais je trouve que votre amendement est un peu fort et enlève un peu de substance à ces deux invites.

M. MAUGUÉ : je ne pense pas que ce sont des invites qui se prêtent à un renvoi en commission. C'est effectivement quelque chose qui s'adresse au Conseil administratif et c'est un signal fort.

On l'a rappelé, on ne va pas s'étendre là-dessus, on a tous vu les images à la télévision, on a tous nos informations, et les informations sont concordantes. Il y a une certaine urgence indépendamment de polémiques à propos de ce qui se fait au niveau de l'Union européenne.

## Séance ordinaire du 24 septembre 2015

Il y a beaucoup de communes qui se mobilisent, en France, en Espagne, dans des pays qui ont peut-être beaucoup moins de ressources que le nôtre.

Là je pense que cette résolution présente l'intérêt de donner un signal fort et elle n'empêche pas du tout, d'ailleurs elle ne devrait pas empêcher, elle devrait plutôt encourager en parallèle un travail en commission.

Je crois que là vraiment on a quelque chose qui est plutôt de l'ordre du programme et qui est une invite au Conseil administratif de se mobiliser, de mobiliser des forces et de l'énergie et de passer un message clair auprès de la population.

C'est pour cela que le groupe socialiste favorise un vote sur le siège.

M. DEROBERT : je m'étonne un petit peu de la forme que prend ce débat. On est en train de parler d'une résolution, pas d'un projet de délibération. Une résolution, c'est juste une expression de l'opinion du Conseil municipal, donc pas forcément à renvoyer en commission. Cela n'a aucun pouvoir de contrainte, on ne contraint pas le Conseil administratif à faire quoi que ce soit.

Je proposerais dans ce cas-là qu'on dépose une délibération sur cela, avec la première phrase, comme l'a expliqué tout à l'heure M. AESCHBACHER, qui donne une contrainte au Conseil administratif d'agir sur quelque chose et de nous fournir un rapport sur ce qui pourrait être mis en œuvre dans le cadre de la situation que l'on vit actuellement.

M. RENEVEY : je peux vous donner quelques informations, je ne sais pas si c'est de nature à raccourcir le débat ou à le rallonger, je m'en excuse d'avance si je devais le rallonger, mais je pense utile de vous donner ces informations.

Comme vous le savez, la situation est difficile. En Suisse, c'est sans commune mesure avec ce que l'on peut trouver, comme cela a été cité par M. REOLON, dans d'autres pays de l'Union européenne. Il n'en reste pas moins qu'un nombre de réfugiés croissant arrive en Suisse et comme vous le savez, il y a une répartition qui doit se faire dans les différents cantons pour pouvoir les accueillir dignement.

Dans ce cadre, l'Hospice général est venu nous voir récemment, la semaine passée, pour nous parler de leur urgence, c'est-à-dire de la difficulté de trouver des logements de toute sorte, que cela soit en abri ou en extérieur, avec l'image que nous avons tous de préférer des abris en extérieur, mais avec les contraintes dont nous avons déjà largement parlé. Effectivement, l'Hospice général est venu avec un certain nombre de demandes.

Face aux explications de l'Hospice général, face aux responsabilités qui sont les nôtres, nous avons pris deux décisions. La première décision est d'ouvrir un abri PC sur la commune de Lancy pour accueillir un certain nombre de réfugiés. Je dois dire aussi que la situation a changé par rapport à ce qu'elle était jusqu'à récemment puisque jusqu'à cet été, nous avions dans l'abri que vous connaissez tous au Petit-Lancy ce qu'on appelle des non-entrée en matière, des NEM. Les choses ont changé depuis cet été où nous avons maintenant toujours des hommes uniquement dans les abris PC, mais qui eux sont considérés comme des réfugiés et sont donc considérés comme admissibles sur le moyen, voire le long terme à Genève, respectivement en Suisse. Aujourd'hui, nous avons accepté d'ouvrir cet abri PC.

La deuxième chose, nous avons dit à l'Hospice général que nous étions prêts à réfléchir, pour l'instant rien de plus, à un site éventuel pour des constructions en extérieur qui seraient plutôt destinées à des familles ou à des enfants.

## Séance ordinaire du 24 septembre 2015

Voilà la situation telle qu'elle est aujourd'hui, qui date d'une semaine en arrière.

M. VINCENT : personnellement, j'ai une sainte horreur de ces résolutions qui arrivent à 14h15 par un mail, que l'on envoie à une personne par groupe qui n'est pas forcément disponible, finalement l'information arrive quelques minutes avant le Conseil municipal. Je trouve cette façon de faire détestable.

Cela étant dit, avec tout le pouvoir de notre Conseil administratif, s'il y a une personne dans cette commune qui n'a pas été sensibilisée par un appel à la population dans la presse, je ne suis pas certain que nos trois magistrats, avec toutes leurs qualités, arriveront à y changer grand-chose. C'est dans la presse tous les jours, à la radio, à la télévision, sur Internet.

J'adore quand les Verts, les Socialistes et le PDC font des ronds de jambes en disant que l'on donne un signal fort. A qui ? A Berne, au Canton, à la population ? Finalement on ne sait pas trop à qui.

Le Maire nous dit que l'on a déjà fait le nécessaire la semaine dernière. Pourquoi tout d'un coup entériner des choses qui sont déjà en cours, puisque le Conseil administratif a déjà accordé ce que l'Hospice général voulait, c'est-à-dire l'ouverture d'un abri et qu'a priori à Lancy on a déjà une intégration des nouveaux arrivants. Alors est-ce qu'on peut intégrer dans ces services sociaux les futurs réfugiés qui arriveraient à Lancy ? Je pense que oui, ce serait d'autant plus fort pour leur intégration que de créer spécifiquement quelque chose pour eux.

Globalement, je ne vois pas trop l'intérêt de demander au Conseil administratif de faire ce qu'il a déjà fait, en disant simplement qu'il faut informer les gens qui sont déjà informés. A priori, je ne vois pas à quoi sert cette résolution.

M. SIDLER : cette résolution sert à ce que nous nous prononcions. Il me semble avoir entendu de ce côté de cette salle, le fait que vous étiez un peu fâchés que le Conseil administratif ait pris des dispositions et ait adhéré à des associations et fait des démarches sans en référer au Conseil municipal.

Là, le but est de réagir dans l'urgence, c'est ce que propose cette résolution, qui n'est qu'une résolution, c'est de leur dire : oui allez-y ! La population et les représentants de la population vous soutiennent pour aller de l'avant. Je ne pense pas que la discussion qui a eu lieu la semaine passée ait résolu toute la problématique jusqu'à la fin de l'année prochaine. Il va y avoir une stratégie réelle à mettre en place.

Est-ce qu'il faut en faire un projet de délibération, en bonne intelligence, si le Conseil administratif a déjà entamé les réflexions et que nous leur donnons le feu vert pour aller de l'avant, je ne vois pas pourquoi on devrait faire une délibération là-dessus. Il reviendra lui-même avec des projets de délibération le jour où il devra engager de l'argent, lorsque la stratégie sera en place et que les solutions concrètes auront été discutées avec l'Hospice.

Là, on donne juste un signal, allons-y !

M. AESCHBACHER : sur la première partie, je suis entièrement d'accord avec vous, mais quand j'apprends ce soir que les mesures d'urgence ont déjà été prises, cela abonde dans le sens de notre proposition d'enlever les parties derrière. Qu'on nous présente – et c'est ce que je demande au Conseil administratif – une véritable stratégie, et j'englobe l'intégration des réfugiés, parce que cela m'intéresserait personnellement d'avoir l'ensemble du processus. Je pense que dans cette salle, personne n'est au courant de manière complète du processus qui est pratiqué aujourd'hui sur la commune par rapport à l'accueil de requérants ou de réfugiés d'intégration.

**Séance ordinaire du 24 septembre 2015**

Je réitère la proposition du groupe PLR de dire : mandatons le Conseil administratif de revenir, et non pas en commission, mais devant ce Conseil, parce que je pense que c'est un sujet important qui devrait être entendu par ce Conseil lors d'une session, comme on a pour l'aménagement du territoire, ouverte à l'ensemble du Conseil municipal.

Je demande formellement que l'on vote sur cette proposition avec notre amendement qui consiste à dire que nous voulons que le Conseil administratif revienne devant ce Conseil avec sa stratégie, comme il a été dit, d'accueil, d'intégration des réfugiés au sein de la commune. Et que l'on ait aussi une vision cantonale, parce qu'il y a Lancy qui fait quelque chose, il y a d'autres communes qui ne font rien, il y a le Canton qui ouvre 24 logements et non 400, à côté de mon lieu de travail. Je trouverais aussi intéressant que vous preniez langue avec M. POGGIA, peut-être qu'il peut venir à une séance ouverte à l'ensemble du Conseil municipal, nous expliquer la stratégie, si le Conseil d'Etat en a une, en termes d'intégration.

Je pense que le sujet est trop important pour se cantonner uniquement à Lancy, donc je réitère la proposition du groupe PLR de dire : votons ce projet de résolution avec notre amendement qui consiste à donner mandat au Conseil administratif de revenir vers nous avec un concept global d'accueil et d'intégration des réfugiés sur cette commune, mais qu'on ait aussi ce qui va autour dans les autres communes et canton.

M. REOLON : j'aimerais juste préciser une chose : quand il s'agit d'urgence, c'est le fédéral qui décide, qui dit : vous avez des abris PC, vous les ouvrez. C'est eux qui ont le pouvoir, nous, on ne peut que se plier, parce qu'il ne faut pas oublier qu'en Suisse on a le fédéral, le cantonal et le communal. Automatiquement, si le fédéral a demandé que l'on ouvre un abri PC, on a beau protester tout ce qu'on veut, ils ont priorité, surtout dans l'urgence.

Là, je me rends compte que dans l'urgence, le Conseil administratif a déjà fait pas mal de travail, il vient de nous l'annoncer.

Donc, j'abonde dans le sens de M. AESCHBACHER, du PLR, de maintenir cet amendement.

M. SIDLER : j'ai l'impression que l'on parle d'exactement la même chose que ce qui est écrit, c'est simplement une envie de changer. Mais il y a des choses que vous enlevez qui ne nous conviennent pas.

Je vous lis simplement l'invite qui demande de soutenir le Conseil administratif dans l'élaboration d'une stratégie d'urgence en lien avec les autorités cantonales, M. POGGIA en l'occurrence.

On ne demande pas qu'il fasse une stratégie dans son coin, c'est bien évidemment avec le Canton et c'est marqué noir sur blanc. Arrêtons de pinailler et votons la résolution comme cela !

M. DEROBERT : ce qui est intéressant aussi, c'est tout ce qu'on veut enlever derrière que vous ne soulignez pas. On est tout à fait d'accord sur la base, là vous insistez sur cela, mais vous ne citez pas tout ce que vous enlevez derrière.

Mme CASUTT : je ne vois pas pourquoi ils veulent enlever la fin de l'invite : « d'inviter la population à soutenir cette démarche ». Je pense que si on peut le faire aussi via le Conseil municipal et la population, c'est quand même un plus. Et peut-être que le Conseil administratif pourrait envoyer à toutes les associations au fur et à mesure que les personnes arrivent, ce qu'on peut leur offrir, et faire des liens entre les uns et les autres.

**Séance ordinaire du 24 septembre 2015**

Si on enlève toute la fin, on enlève beaucoup de choses. Tout ce que vous avez demandé est quand même dans l'invite.

M. VAN DER LINDEN : j'ai le sentiment qu'il y a dans cette résolution autre chose que ce qu'a déjà entamé le Conseil administratif et ce que nous a dit M. le Maire. Il y a un appel à de l'inventivité, il y a un appel à ce que la population se mobilise, propose des activités d'intégration. Je pense que l'on peut faire preuve d'inventivité, on pourrait avoir une task force qui vraiment montre que la ville de Lancy est mobilisée. Je ne pense pas que l'on va réduire le problème en ouvrant simplement les abris de la protection civile, il y a bien d'autres choses à faire. Quand ils sont là, il faut aussi pouvoir les intégrer, leur proposer des activités. Et cela, si on envoie ce signal, je pense que la population y répondra, j'en suis convaincu, en tout cas une partie.

M. MAUGUÉ : moi, je n'ai pas compris cette résolution dans le sens de parler de suivi des réfugiés, d'intégration et de toutes ces choses. S'il était question de suivi des réfugiés, d'intégration et de mesures de ce type, on ne voterait pas une résolution ce soir en urgence, cela n'aurait pas de sens. C'est du travail à long terme, c'est du travail de fond, c'est du travail de professionnel et là un travail en commission est tout à fait approprié.

Mais ici, j'ai compris qu'il y a une situation d'urgence, il y a des gens qui vont débarquer, comme l'a dit Mme CASUTT, c'est l'hiver, est-ce que l'on veut voir des gens dans la rue, réfugiés sous des porches ? Moi je comprends cette résolution et les invites qui y figurent, de faire un effort de réflexion intense pour voir ce qu'on peut faire, ce qui est mobilisable rapidement et efficacement.

J'adhère totalement au fait qu'il y ait des engagements internationaux de la Suisse, il y a un aspect qui est plus juridique et moral, qui me touche énormément, mais au-delà de cela il y a un aspect purement concret. Il y a une réponse rationnelle qu'on doit donner à une situation qui peut se produire extrêmement rapidement, on l'a vu en Autriche, je ne pense pas que les petits villages aux frontières autrichiennes pensaient que d'un jour à l'autre ils auraient 10000 personnes à loger sur des terrains de football.

Ce n'est pas forcément ce qui se produira à Lancy cet hiver, mais on n'est pas à l'abri de mouvements migratoires importants.

M. REOLON : je propose de voter les deux propositions, le renvoi en commission et l'amendement du PLR.

M. AESCHBACHER : je vous relis l'amendement :

*« (...) déclare*

*Soutenir le Conseil administratif dans l'élaboration d'une stratégie d'accueil des réfugiés et ce en lien avec les autorités cantonales ».*

Et nous enlevons : « inviter le Conseil administratif à rechercher des solutions (...) » puisque manifestement il l'a déjà fait, et « inviter la population à soutenir cette démarche (...), si l'on n'a pas de stratégie, c'est un peu difficile d'inviter les gens à faire quelque chose. Voilà pourquoi nous proposons de ne pas mettre la charrue avant les bœufs.

M. FONTAINE : je mets au vote l'amendement du PLR.

***L'amendement du groupe PLR est refusé par 21 non, 10 oui, 0 abstention.***

## Séance ordinaire du 24 septembre 2015

M. FONTAINE : je vous propose de voter la résolution telle quelle.

M. REOLON : il y a une proposition de renvoi en commission.

M. FONTAINE : est-ce que vous maintenez votre proposition, Mme CASUTT ?

Mme CASUTT : non, je la retire.

M. FONTAINE : je vous propose de voter le projet de résolution tel quel.

*La résolution est acceptée par 23 oui, 8 non, 0 abstention (voir annexe).*

### 14) COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS – Séance du 31 août 2015– Rapporteur : m. Thierry AESCHBACHER

---

#### a) Election du/de la Président/e et du/de la vice-Président/e

=====

M. AESCHBACHER présente le sujet : M. Jean FONTAINE est élu Président et M. Steeve RAY vice-Président.

#### b) Route de la Chapelle – Prolongement du collecteur d'eaux usées

=====

M. AESCHBACHER présente le sujet : M. DUBOIS explique que les services de l'Etat ont remarqué une pollution dans la Drize en raison du mauvais raccordement d'une villa et qu'ils ont demandé de prolonger le collecteur d'eaux usées existant pour raccorder cette villa.

L'entreprise faisant actuellement les travaux de l'Etat a fourni un devis de Fr. 83'948.--. Le FIA a confirmé la prise à sa charge de Fr. 74'362.--, une réflexion étant en cours pour un montant de Fr. 3'368.-- comprenant les petits travaux annexes mais nécessaires pour le chantier. Il est prévu un loyer annuel de 40 ans. Le solde des travaux prévus entre mi-septembre et fin septembre est pris sur le compte de fonctionnement.

#### c) Divers

=====

M. AESCHBACHER présente le sujet :

*Parking dépose-minute pour la crèche de la Chapelle*

**M. LORENZINI** informe la commission qu'un accord a été trouvé avec l'Hospice général. Il consiste en la privatisation de 8 places dévolues à la crèche sous forme de dépose-minute et l'agrandissement par l'Hospice général du parking pour retrouver ces 8 places.

*Travaux de pose de fibre optique par les SIG au chemin Tressy-Cordy*

## Séance ordinaire du 24 septembre 2015

Un commissaire s'offusque de l'état du chemin Tressy-Cordy, où les SIG ont entrepris des travaux de pose de fibre sans ensuite remettre en état le lieu.

Selon M. GUERITEY, la demande du service des travaux de remettre en ordre est restée sans suite.

Un commissaire souhaite avoir une présentation des aménagements extérieurs des gares CEVA. M. LORENZINI, informe la commission que le samedi 26 septembre se déroulera la journée porte ouverte. Quant aux projets interfaces, des présentations seront faites lors des prochaines commissions qui seront élargies à l'ensemble du Conseil municipal.

### *Cloisonnement à l'entrée de la piscine du Bachet-de-Pesay*

Enfin un commissaire rappelle que lors de la précédente une demande de cloisonner un balcon condamné au public avait été transmise.

M. GUERITEY regrette ne pas pouvoir répondre en l'état mais il reviendra prochainement apporter la réponse aux commissaires.

## 15) COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – Séance du 2 septembre 2015 Rapporteuse : Corinne GACHET-CREFFIELD

---

### a) Election du/de la Président/e et du/de la vice-Président/e

=====

Mme GACHET-CREFFIELD présente le sujet : M. Nicolas CLEMENCE, du parti socialiste, est élu en qualité de Président et M. Christian HAAS, du parti démocrate-chrétien, est élu en qualité de vice-Président.

### b) Présentation générale de l'urbanisme de la Ville de Lancy

=====

Mme GACHET-CREFFIELD présente le sujet : le service des travaux et de l'urbanisme regroupe les activités liées aux bâtiments, au génie civil et à l'énergie des bâtiments. Cette partie du service est rattachée au dicastère de M. LORENZINI. Un autre axe d'activité est administré par M. BONFANTI, il s'agit de l'urbanisme. M. GUERITEY nous présente ensuite différentes cartes qui illustrent l'évolution de la densification de la commune de Lancy. La toute première carte remonte à 1730, c'est la carte Micheli du Crest, et la dernière remonte à 2015.

Concernant les outils d'aménagement, nous disposons de 3 plans directeurs :  
Le plan directeur cantonal 2030 adopté par les autorités genevoises en 2013 et par le Conseil fédéral en 2015.

Le plan directeur communal de Lancy a été adopté par le Conseil municipal en 2008 et doit être révisé avant 2018.

Les plans directeurs de quartier fixent les grandes orientations de l'aménagement d'un quartier.

Ensuite nous disposons de plans d'affectations et de plans d'utilisation du sol.

## Séance ordinaire du 24 septembre 2015

Concernant les dérogations du taux d'utilisation du sol, le Conseil administratif délivre un préavis consultatif pour des dérogations simples. Par contre pour des dérogations importantes, c'est-à-dire pour des parcelles de plus de 5000 m<sup>2</sup>, le Conseil municipal délibère et peut accepter une dérogation sous certaines conditions. Un commissaire demande à ce que la commission soit informée dès qu'une dérogation est préavisée par le Conseil administratif.

Le service de l'urbanisme a élaboré trois documents qui sont un inventaire du parcellaire des propriétés de la ville de Lancy, une cartographie chronologique des acquisitions et une cartographie de l'état des propriétés foncières, des ventes et des opportunités d'achat. Ces instruments sont utiles pour le développement de la stratégie d'acquisition foncière.

Concernant les plans localisés de quartier (PLQ) en cours, la commune va construire un IEPA dans le secteur des Marbriers. Et concernant le quartier des Semailles, les recours ayant été déboutés en juin, les promoteurs ont déposé les demandes d'autorisation de construire. Concernant le quartier Surville où se situe le parc Chuit, les PLQ sont en cours d'approbation. La commission devra prochainement se pencher sur le plan localisé de quartier du Bachet-Gui qui comporte un important indice de densité. Concernant les projets d'espaces publics, la commune devrait a priori participer financièrement aux espaces dans le cadre du CEVA, côté Lancy Pont Rouge et côté Bachet-de-Pesay.

Au niveau des équipements publics votés, le Mégaron représente le deuxième plus gros investissement de Lancy en cours de construction.

Au niveau des équipements publics à venir, 3 grandes écoles de Lancy (Tivoli, Petit-lancy et Caroline) arrivent progressivement à saturation. Aussi un nouveau bâtiment est prévu dans le secteur des Marbriers.

Et finalement concernant le projet de la patinoire de Trèfle Blanc, le Canton poursuit ses études pour déterminer le meilleur emplacement, mais pour l'instant rien ne bouge.

### c) Divers

=====

Mme GACHET-CREFFIELD présente le sujet : un commissaire s'interroge sur l'effort fourni par certaines communes, comme Lancy par exemple, en termes de construction d'infrastructures telles que les écoles. Ne serait-il pas possible qu'il y ait une péréquation financière entre les communes ? M. GUERITEY répond que cela existe déjà au travers de la taxe d'équipement, mais qu'il est nécessaire de perfectionner ce système afin de trouver des règles entre les communes qui construisent beaucoup et celles qui ne construisent pas.

Un commissaire souhaite que des rencontres entre les autorités lancéennes et le Conseil d'Etat puissent avoir lieu concernant les gros projets tels que le PLQ des Semailles, les gares et interfaces du CEVA, l'arrivée de bus dans le futur quartier de l'Adret.

M. BONFANTI informe la commission que deux commissions sont agendées et élargie à l'ensemble des conseillers municipaux, l'une le 16 septembre qui traitera les interfaces CEVA et le futur quartier de l'Adret et l'autre le 7 octobre qui traitera du quartier des Semailles.

## Séance ordinaire du 24 septembre 2015

### 16) COMMISSION DES FINANCES ET DU LOGEMENT – Séance du 7 septembre 2015 – Rapporteuse : Mlle Bénédicte MARMY

---

#### a) Election du/de la Président/e et du/de la vice-Président/e

---

Mlle MARMY présente le sujet : le Président élu est M. Cédric VINCENT, PLR et la vice-Présidente, Mme Vally CARTER, socialiste.

#### b) Divers

---

Mlle MARMY présente le sujet : pas de divers.

### 17) COMMISSION SOCIALE – Séance du 8 septembre 2015– Rapporteuse : Mme Céline ROSSELET

---

#### a) Election du/de la Président/e et du/de la vice-Président/e

---

Mme ROSSELET présente le sujet : Mme GACHET CREFFIELD est élue Présidente et Mme GILLIERON comme vice-Présidente.

#### b) Présentation du service des affaires sociales

---

Mme ROSSELET présente le sujet :

Au sein du service :

Contact emploi jeunes : 4 collaborateurs

Secteur du bénévolat : 2 collaborateurs

Secteur de l'action sociale : 4 collaborateurs

Les restaurants scolaires : 1 collaborateur

Administration du service : 3 collaborateurs

Dont une secrétaire travaillant également pour le secteur logement

Enfance et jeunesse :

Les 4 crèches de la ville représentent un totale de 364 places depuis la rentrée 2015.

La ville de Lancy compte également 5 garderies ou jardins d'enfants qui proposent 86 places.

Une administratrice du groupement des garderies est chargée de toutes les tâches administratives.

Le secteur de la petite enfance comprend aussi 2 structures de coordination de l'accueil familial de jour.

Etablissements scolaires :

Chaque établissement scolaire regroupe plusieurs écoles primaires : 2 au Grand-Lancy (Bachet-Palettes et En-Sauvy), et 2 au Petit-Lancy (Petit-Lancy-Tivoli et Caroline-Morgines-Cérésole).

## Séance ordinaire du 24 septembre 2015

### Le dispositif FASe :

Les terrains d'aventures, les maisons de quartier, les centres de loisirs et les TSHM. Les trois premiers fonctionnent sur le modèle associatif, les TSHM sont gérés directement par la FASe, le coordinateur de région et la Commune qui les emploie.

### Actions sociales :

#### Aides individuelles

L'aide apportée par le SAS est complémentaire à celle proposée par l'Etat et n'agit pas à sa place mais comme une dernière sécurité pour les Lancéens.

En 2014, 234 nouvelles situations ont été suivies. Plus de 140 aides financières ont été accordées.

#### Actions collectives

Les actions collectives touchent un public plus large et n'impliquent pas nécessairement de suivi. En novembre, une permanence Lamal est organisée, les gens ne sont pas identifiés par le service et reçoivent des informations et des conseils.

D'autre part, quatre appartements situés au Grand-Lancy peuvent accueillir des personnes qui sont à la rue pour différentes raisons, et pour finir un panier cadeau est offert aux seniors de plus de 90 ans, à savoir 235 Lancéens en décembre 2014.

### Projets communautaires :

Premièrement, le contrat de quartier. Plutôt que de constater l'échec du Contrat de quartier, il est nécessaire d'affiner les choses et de le voir plus largement en termes de projet communautaire.

Deuxièmement, le Megaron qui suscite des réflexions en lien avec tous les futurs partenaires de manière à ce que son développement ait du sens.

Pour finir, Le contrat de prestation signé avec VIVA cette année, avec une validité jusqu'en 2018. La Ville de Lancy a opté pour un partenariat entre l'association VIVA et le SAS.

### Emploi et intégration :

#### Contact Emploi Jeunes

Le CEJ va déménager dans l'immeuble Sous-Bois. Cette structure favorise l'insertion professionnelle des jeunes de 15 à 25 ans.

Une collaboration s'est développée avec plus de 130 employeurs tous secteurs confondus. La remise à niveau scolaire est également concernée.

Dans ce contexte autour de l'insertion, le Service loue à la Commune 4 appartements-relais puis les sous-loue à des jeunes en raison de problématiques liées au logement. : ceux-ci sont autonomes et paient leur loyer, et un suivi est assuré par le Service.

### Accueil Intercommunal pour les demandeurs d'emploi :

C'est une permanence chômage de 3 demi-journées par semaine qui n'est pas ouverte uniquement aux Lancéens. 271 personnes, dont 185 nouvelles, ont été reçues en 2014, 67% étant des Lancéens.

## Séance ordinaire du 24 septembre 2015

### Cours de français et d'intégration :

Des enseignants de l'association de l'UOG donnent 2h de cours par semaine.

### Bénévolat :

Près de 40 personnes donnent de leur temps chaque année.

L'Epicerie Solidaire, en partenariat avec l'association cantonale « Partage ».

L'Atelier d'alimentation qui consiste en deux repas par mois pour environ 40 aînés de la Commune.

L'Atelier cuisine qui permet à 15 participants d'apprendre à cuisiner les denrées qui sont rares ou inconnues dans d'autres cultures.

Les soutiens ponctuels de bénévoles à domiciles : transport ou dépannage à domicile, transport ponctuel d'enfants

### Gestion des restaurants scolaires :

L'ensemble de la ville comptabilisent 8,8 postes de travail, incluant parfois des personnes en insertion. Les enfants sont surveillés par le parascolaire.

### Service du logement :

La secrétaire réceptionne les demandes de logement, les classe et les intègre dans une base de données. Quand la régie ou la fondation immobilière signale la disponibilité d'un appartement, les dossiers sont transmis au magistrat et la décision d'attribution appartient au Conseil administratif.

### **c) Nomination des représentants du Conseil municipal pour les centres de loisirs de la commune**

=====

Mme ROSSELET présente le sujet : la Présidente informe qu'il est fondamental que le représentant du Conseil municipal assume sa fonction non pas avec une couleur politique, mais pour participer au comité, et qu'il fasse un retour systématique.

La Présidente informe aussi que le retour qui est fait à la fin de chaque année a été modifié : les différents centres viendront à tour de rôle se présenter.

Centre Marignac : nomination de M. NUROCK, MCG.

Villa Tacchini : nomination de M. PAGE, PLR.

Terrain d'aventures Lancy-Voires : nomination de Mme DE VECCHI, PDC.

Terrain d'aventures du Petit-Lancy : nomination de M. BARRY, PS.

Maison de quartier du Plateau : nomination de Mme Laure GRIVET, Verts.

**Séance ordinaire du 24 septembre 2015****d) Divers**

=====

Mme ROSSELET présente le sujet : la Présidente signale avoir reçu le rapport d'activité 2014 des Etablissements Publics pour l'Intégration.

La Présidente a reçu deux demandes de subvention qu'elle transmet au Conseiller administratif: l'une pour « Lecture et Compagnie », et l'autre pour l'association « Eirene ».

Un commissaire demande comment sont définis les représentants pour les contrats de quartier.

Le Conseiller administratif répond que jusqu'à présent, c'était une personne qui représentait les différents partis politiques qui siégeaient au comité de pilotage.

La Présidente explique qu'au niveau du comité de pilotage, les habitants ont 7 ou 8 représentants, et que la présence des partis a beaucoup varié d'un parti à l'autre, en raison d'une plus faible assiduité des représentants du MCG, de l'UDC et du PLR.

Un commissaire justifie la présence irrégulière du MCG par le chevauchement entre séances de contrats de quartier et séances de commission et estime qu'il faut un emploi du temps plus opportun.

Concernant le SAS, un commissaire tient à faire part des échos très positifs qu'elle a entendus par des habitants de la Ville.

**18) COMMISSION DES FINANCES ET DU LOGEMENT – Séance du 14 septembre 2015**  
**Rapporteuse : Mlle Bénédicte MARMY**

---

**Financement des investissements**

=====

Mlle MARMY présente le sujet : Mme AYMON explique c'est le niveau théorique de l'endettement qui détermine ce qui est nécessaire pour financer les investissements après déduction de l'autofinancement.

L'insuffisance de financement est additionnée à la dette au 31 décembre de l'année précédente et à la dette estimée de l'année courante.

Ensuite, elle poursuit par la réalité des comptes, la commune a deux comptes qu'elle utilise pour payer toutes ces charges et encaisser ce qu'on lui doit. La trésorerie se fait au jour le jour donc lorsqu'elle veut emprunter, elle a une vue au mois.

Souvent des objets du plan des investissements ne sont pas réalisés, ce qui fait qu'à la fin de l'année le montant de la dette est inférieur à celui qui a été budgété.

Mme AYMON explique ensuite comment l'emprunt peut être calculé.

## Séance ordinaire du 24 septembre 2015

On prend les investissements budgétés auxquels on déduit les subventions et l'autofinancement qui correspond essentiellement à des amortissements. Le solde correspond au recours à l'emprunt. Un document est disponible dans l'intranet sur la séance d'août 2014.

### 19) PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS

---

Mme VILLARRUBIA : j'ai deux questions pour le Conseil administratif. La première question : qu'en est-il de la contamination de l'Aire qu'il y a eu en aval du pont du Centenaire en août dernier et l'enquête qui a été menée à cet effet.

La deuxième question : est-il possible d'obtenir des informations sur le processus et sur le contenu relatif à la répartition des tâches entre la commune et le Canton, en particulier des incidences pour la commune de Lancy.

M. HAAS : j'ai une question et une proposition.

Je commence par la question au Conseil administratif. J'explique juste que le 26 septembre, on a eu une présentation de l'interface et de la gare du Pont Rouge et un représentant du service de l'urbanisme a évoqué le coin des Pâquerettes comme pouvant être un itinéraire de délestage pour les gens qui remonteraient la route du Grand-Lancy. Or, depuis trois jours, il y a des appareils de mesure qui sont posés sur le chemin des Pâquerettes. J'aimerais savoir dans quel but ils ont été posés et quelle sera l'utilisation des comptages qui y sont faits, parce que ce n'est peut-être pas si anodin que cela.

Je reviendrai après avec ma proposition.

M. REOLON : en face de la Villa Bernasconi, il y a une barrière au passage-piétons qui empêche les personnes de se ruer sur les rails du tram. Cette barrière, cela fait plus de trois mois qu'elle est enfoncée. Qu'elle soit cassée, ce n'est pas trop grave, si ce n'est qu'il y a un support pyramidal où il est marqué 60 km/h pour signaler que cette barrière est cassée. Je me mets à la place de l'automobiliste qui va à 60 km/h et qui dit : c'est légal, je roule à 60 km/h. Serait-il possible de réparer cette barrière, quitte à se cotiser, Fr. 1.— chacun, cela ne doit pas coûter si cher que cela ?

M. BONFANTI : concernant la pollution de l'Aire, à mi-août nous avons été informés de deux pollutions par rapport à l'Aire qui ont éliminé la quasi-totalité de la faune piscicole dans cette rivière. Les poissons sont morts en aval du pont du Centenaire. Le Canton a analysé les poissons et l'eau et n'a pas pu définir la nature et la responsabilité de la pollution. On n'a pas pu savoir de quelle entreprise cela provenait. On sait par contre que cela a été déversé dans les collecteurs provenant de la zone industrielle de Plan-les-Ouates.

Le Canton tient aussi à informer que cette rivière n'est pas faite pour y nager ou s'y balader pieds nus, la seule rivière à Genève qui permet cela est le Rhône, mais en tout cas pas l'Aire. On a aussi été informés que, heureusement, il n'y a pas eu de problème pour les personnes qui se baladaient le long de l'Aire lors de cette pollution, donc elles n'ont pas été touchées, à part malheureusement les poissons, comme on l'a dit, ce qui est quand même un gros problème, parce que la dernière pollution datait de 15 ans en arrière et jusqu'à présent cette rivière était en train de reprendre un peu de son élan. Ce n'est pas un retour à zéro totalement, mais cela pose un gros problème.

## Séance ordinaire du 24 septembre 2015

Nous avons aussi demandé au Canton d'être informé assez rapidement d'une pollution qui concerne une partie de notre territoire, ce qui n'a pas été le cas jusqu'à présent, parce que là c'est une information que nous avons dû demander au Canton. Donc, nous demandons qu'une procédure soit mise en place pour que quand il y a une pollution, nous puissions être informés rapidement pour pouvoir informer notre population.

M. LORENZINI : trois éléments de réponse dans le désordre.

Concernant la remarque de M. HAAS sur le chemin des Pâquerettes, sans rentrer dans le débat des représentants de l'Etat qui ne partagent pas forcément les vues du Conseil administratif et du Conseil municipal quant aux cheminements routiers à emprunter sur la commune de Lancy, le comptage mis en place consiste à la vérification obligatoire, après un certain nombre d'années, deux ans sauf erreur, de la mise en place de la zone 20 sur la place des Ormeaux. C'est pour cela qu'il y a eu un comptage.

Parallèlement, il faut savoir qu'il y a un projet de circulation qui a été étudié, qui consiste à fermer le transit sur la place des Ormeaux au niveau du chemin des Pâquerettes, dans un des deux sens. La demande a été déposée, l'Etat ne rentre pour l'instant pas en matière et a demandé des comptages de véhicules, pas en nombre de véhicules, mais en type et provenance des véhicules, comptages beaucoup plus compliqués à réaliser et plus coûteux pour continuer dans cette voie, parce qu'on voit bien que le Canton visiblement n'est pas très ouvert à une modération du trafic sur cet axe et cela confirme ce qui vous a été annoncé en séance.

Par rapport à la barrière pour M. REOLON, l'Etat est bien au courant de cette situation. Les finances de l'Etat sont telles, peut-être qu'il n'arrive pas à remplacer une barrière, mais le Conseil administratif lui écrira un courrier en lui demandant si l'on doit faire une quête à la prochaine sortie du Conseil municipal pour financer la réparation.

Concernant la question de Mme VILLARRUBIA, pour les projets sur le désenchevêtrement, c'est un projet - d'ailleurs votre députée conseillère municipale me disait qu'elle sortait d'une séance du Grand Conseil où cela a été discuté – assez complexe puisqu'il y a un projet de loi cadre, ensuite il y aura des lois plus spécifiques et ensuite des projets de mise en application de ces lois qui sont sectorisées par thème.

Il faut peut-être rappeler que le Président du Conseil d'Etat, qui porte ce projet, avait fixé comme règle, ce qui a des avantages et des inconvénients mais au moins la règle est fixée, qui était de dire que les débats devaient rester des débats de principe pour une meilleure gestion des charges des uns et des autres et éviter des enchevêtrements de décisions ou même des doublons dans les infrastructures mises à disposition au niveau cantonal ou communal et que dès lors il proposait que les aspects financiers ne soient pas pris en compte. Il a en fait défendu l'idée suivante qui était de dire : vous discutez, on ne tient pas compte des aspects financiers, ensuite on chiffre les incidences financières des différentes décisions qui peuvent être prises et on rééquilibrera l'imposition, notamment les centimes additionnels des communes pour que finalement les décisions que vous prendrez sur la base du bon sens n'aient pas d'impact financier. Dans les faits, l'intention est bonne, dans la mise en vigueur de cette espèce de réadaptation fiscale à la fin du processus, on voit que ce ne sera pas sans poser toute une série de problèmes, parce que malheureusement les centimes additionnels étaient différents de commune en commune et en plus splittés entre le lieu d'habitation et le lieu de travail. On voit qu'il sera impossible d'avoir une totale neutralité in fine pour l'ensemble des communes et pour l'Etat.

**Séance ordinaire du 24 septembre 2015**

On n'a malheureusement pas de vision de cela et dans les faits, on constate que les discussions qui ont lieu à l'ACG, puisque c'est l'ACG qui est l'interlocuteur de l'Etat pour ces lois de désenchevêtrement, on sent dans le débat que plane toujours la problématique des incidences financières des décisions qui sont prises et elles ne sont pas forcément prises vraiment en réfléchissant à une logique organisationnelle, parce que systématiquement les communes se disent : mais si telle prérogative est prise par l'Etat, il y a sûrement plein de bonnes intentions, vu la situation fiscale de l'Etat, est-ce que l'Etat sera à même de mener à bien cette tâche ? C'est vrai que l'on sent qu'il y a une certaine réticence à lâcher un certain nombre de prérogatives actuelles à l'Etat. Il y a aussi d'autres problématiques qui viennent se superposer comme des situations historiques qui durent depuis des années, ce qui fait que des communes font des tâches historiquement, elles seraient d'importance cantonale a priori, mais comme elles l'ont toujours fait, elles ne sont pas forcément prêtes à lâcher finalement cette prérogative.

Sur le fond, c'est en effet le Conseil d'Etat qui est pilote, alors il discute avec l'ACG, ensuite c'est proposé au Grand Conseil et c'est le Grand Conseil qui décide in fine de comment se fait cette répartition puisque c'est le Grand Conseil qui vote ces lois et qui a le dernier mot.

Le processus est lancé, il va être assez long. Il y a une volonté du Conseil d'Etat de finaliser toutes ces discussions d'ici 2018. Il y a un premier train qui est en discussion, qui concerne plus la problématique du social et de la circulation. Et il y a un deuxième train qui devrait suivre assez rapidement qui concerne la culture et le sport et finalement tous les dicastères vont passer les uns après les autres, cela va prendre un certain temps. C'est vrai que c'est assez difficile, à ce stade, de se projeter sur quelles pourraient être les incidences financières. Il y a une volonté du Conseil d'Etat de dire que ce sera neutre, mais garantir que ce le sera, cela semble assez difficile aujourd'hui.

M. HAAS : j'aimerais faire un petit témoignage et vous encourager à fréquenter à pied la place des Ormeaux. Cette place a fait couler souvent beaucoup d'encre dans cet hémicycle. C'est aussi un peu de mazout avant qu'on arrive à en chasser les deux bus, mais aujourd'hui, on s'est beaucoup plaint du départ de la poste et de beaucoup de choses, et avec l'inauguration très récente d'un commerce de proximité, dont l'architecture et les soins qui ont été apportés aux aménagements extérieurs s'intègrent parfaitement sur cette place, on a un vrai emplacement villageois de qualité avec des commerces de proximité que je vous propose de fréquenter avec assiduité et comme les beaux jours arrivent, cela va être parfait.

La séance est levée à 22h35.

**La Secrétaire :**

**Bénédicte MARMY**

**Le Président :**

**Jean FONTAINE**

## VILLE DE LANCY

Séance ordinaire du 24 septembre 2015

### QUESTIONS DU PUBLIC

---

Mme Christine BEUN : j'ai une question concernant le parking souterrain que vous avez évoqué tout à l'heure à Lancy-Sud. Où va-t-il se trouver et quand va-t-il se faire ? Merci.

M. LORENZINI : il s'agit du parking souterrain du Megaron qui est en construction actuellement. Il est situé le long de l'avenue des Communes-Réunies en face de la poste de Grand-Lancy 1. C'est un parking à usage des habitants du quartier et des activités qui se dérouleront dans la première, puis dans la deuxième étape, si elle est réalisée et votée par le Conseil municipal, du projet Mégaron sur l'esplanade des Palettes.

**Projet de délibération du 24 septembre 2015 de Mmes et MM. Thierry Aeschbacher, Armando Couto, Christian Flury, Jean Fontaine, Thierry Derobert, Thierry Francioli, Roger Golay, Yves Page, Bénédicte Montant, Julien Nurock, André Python, Kevin Reichenbach, Bruno Reolon, Cédric Vincent.**

## **PROJET DE DELIBERATION**

Considérant que :

- L'Association des Communes Genevoises (ACG) est l'organisation faîtière des communes ;
- La loi fixe clairement à l'ACG la mission de défendre, promouvoir et représenter les intérêts des 45 communes genevoises auprès des autorités et de l'administration cantonale ;
- La possibilité de créer un groupe de travail spécifiquement dédié aux villes existe ;
- Le Conseil Administratif de la Ville de Lancy a décidé d'adhérer le 28 mars 2015 à l'Union des villes genevoises regroupant Carouge, Lancy, Meyrin, Onex et Vernier ;
- Cette décision a été prise sans aucune consultation ni décision formelle du Conseil Municipal ;
- Cette adhésion viole le principe de séparation des pouvoirs en ne respectant pas l'article 30 alinéa 1 lettre u de la loi sur l'administration des communes qui précise que le Conseil Municipal délibère sur la création de groupement intercommunaux, l'adhésion de la commune et son retrait;

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu l'article 30 alinéa 1 lettre u de la loi sur l'administration des communes (LAC/B6 05)

Sur proposition des élus PLR et MCG

### **Décide**

- Du retrait de la Ville de Lancy de l'Union des Villes Genevoises
- D'inciter le Conseil Administratif à demander à l'Association des Communes Genevoises de mettre en place un groupe de travail spécifique aux villes genevoises.

Pour le groupe PLR  
Thierry Aeschbacher  
Chef de groupe

Pour le groupe MCG  
Jean Fontaine  
Chef de groupe



**VILLE DE LANCY**

---

**Législature 2011 - 2015**

**Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal**

**Séance du 24 septembre 2015**

Vu la nécessité de mettre en système séparatif les canalisations du chemin de Claire-Vue et le chemin des Maisonnettes, sur le tronçon compris entre l'avenue du Plateau et le chemin des Troènes ;

Vu la nécessité d'effectuer des travaux de réaménagement de la chaussée sur ce tronçon ;

Vu le crédit voté par le Conseil municipal le 12 mai 2011, destiné à couvrir le mandat d'études pour la mise en système séparatif du réseau d'assainissement du quartier du Plateau ;

Vu la réflexion menée afin de réduire le trafic des pendulaires à l'intérieur du quartier, préconisant la mise en sens unique du chemin de Claire-Vue, tel qu'il est précisé dans le concept de circulation établi par le Bureau BCPH ;

Vu le rapport de la Commission des travaux et constructions, séance du 31 août 2015 ;

Vu le rapport de la Commission des finances et logement, séance du 7 septembre 2015 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

**DECIDE**

à l'unanimité, soit par            **31 oui /**            **0 non /**            **0 abstention**

1. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'investissement de Fr. 3'605'000.-- destiné à la mise en séparatif et au réaménagement de surface du chemin de Claire-Vue et chemin des Maisonnettes, tronçon compris entre l'avenue du Plateau et le chemin des Troènes ;

2. de comptabiliser cette dépense au compte des investissements
  - rubrique 501, compte 710028.501115, pour la part des travaux des collecteurs pour le chemin de Claire-Vue et le chemin des Maisonnettes, estimée à Fr. 2'814'000.— ;
  - rubrique 501, compte 623028.501761, pour la part des travaux de réaménagement des chaussées au chemin de Claire-Vue et au chemin des Maisonnettes, estimée à Fr. 791'000.— ;
3. de porter ces sommes au bilan, rubrique 141, compte 710028.141111 et 623028.141011 ;
4. de financer ce crédit au moyen des loyers versés par le fonds intercommunal d'assainissement conformément à la loi sur les eaux, qui seront comptabilisés annuellement dans le compte de fonctionnement sous la rubrique 71.452 ;
5. d'amortir la dépense relative à la part des collecteurs, estimée à Fr. 2'814'000.--, en 30 ans dès 2016 par le compte de fonctionnement, rubrique 331, compte 719100.331000 ;
6. d'amortir la dépense relative à la part du réaménagement des chaussées, estimée à Fr. 791'000.--, en 20 ans dès 2016 par le compte de fonctionnement, rubrique 331, compte 623900.331000 ;

Certifié conforme au procès-verbal  
du Conseil municipal  
Le Président :

Jean FONTAINE



**VILLE DE LANCY**

---

**Législature 2015 - 2020**  
**Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal**  
**Séance du 24 septembre 2015**

Vu la nécessité d'entreprendre l'étude pour la mise en séparatif du réseau d'assainissement des chemins privés du quartier du Plateau, à savoir chemins de la Pépinière, des Recluses, du Salève et des Voiron ;

Vu que le crédit d'étude sollicité est nécessaire à l'établissement des plans du projet, de la demande d'autorisation de construire, de la mise en soumission selon la procédure AIMP et de la clé de répartition financière entre les propriétaires privés ;

Vu le rapport de la Commission des travaux et constructions, séance du 31 août 2015 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

**DECIDE**

à l'unanimité, soit par                      31 oui /                      0 non /                      0 abstentions

1. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de Fr. 161'000.-- destiné à couvrir les frais d'étude pour la mise en séparatif du réseau d'assainissement des chemins privés Pépinière, Recluses, Salève et Voiron ;
2. de comptabiliser cette dépense au compte des investissements, rubrique 501, compte 710900.501212 ;
3. de porter cette somme au bilan, rubrique 141, compte 710900.141131 ;

4. de financer ce crédit au moyen des loyers versés par le Fonds intercommunal d'assainissement conformément à la loi sur les eaux, qui seront comptabilisés annuellement dans le compte de fonctionnement sous la rubrique N°71.452
5. d'amortir cette somme en 5 ans dès 2016 si cette étude n'est pas suivie de réalisation ou en 30 ans dès 2016 si cette étude est suivie de réalisation, par le compte de fonctionnement, rubrique 331, compte 719100.331000.

Certifié conforme au procès-verbal  
du Conseil municipal  
Le Président :

Jean FONTAINE



**VILLE DE LANCY**

---

**Législature 2011 - 2015**

**Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal**

**Séance du 24 septembre 2015**

Vu la réalisation de la ligne de tram Cornavin-Onex-Bernex et les aménagements qui lui sont liés ;

Vu que cette réalisation a nécessité des emprises sur plusieurs parcelles appartenant à la commune de Lancy, le long de la route de Chancy ;

Vu qu'il convient désormais de régulariser la situation foncière desdites parcelles en procédant à leur division et à la cession des surfaces correspondant à ces emprises à l'Etat de Genève ;

Vu le projet d'acte établi par l'étude NOTAIRES A CAROUGE ;

Vu l'article 30, lettre k, chiffre 3, de la loi sur l'administration des communes du 15 avril 1984 ;

Vu le rapport de la Commission de l'aménagement du territoire, séance du 2 septembre 2015 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

**DECIDE**

à l'unanimité, soit par                      26 oui /                      5 non /                      0 abstentions

1. D'accepter de procéder aux divisions des parcelles suivantes :

- Parcelle 3517, de 20'322 m<sup>2</sup>, pour former les nouvelles parcelles 4948 (3517A) de 20'087 m<sup>2</sup>, et 4949 (3517B) de 235 m<sup>2</sup>, selon le dossier de mutation 40/2012 établi par le bureau hkdgéomatique
- Parcelle 4172, de 14'696 m<sup>2</sup>, pour former les nouvelles parcelles 4960 (4172A) de 14'525 m<sup>2</sup>, et 4961 (4172B) de 171 m<sup>2</sup>, selon le dossier de mutation 46/2012 établi par le bureau hkdgéomatique

- Parcelle 1734, de 849 m<sup>2</sup>, pour former les nouvelles parcelles 4962 (1734A) de 669 m<sup>2</sup>, et 4963 (1734B) de 180 m<sup>2</sup>, selon le dossier de mutation 47/2012 établi par le bureau hkdgéomatique
  - Parcelle 2261, de 3216 m<sup>2</sup>, pour former les nouvelles parcelles 4968 (2261A) de 3169 m<sup>2</sup>, et 4969 (2261B) de 47 m<sup>2</sup>, selon le dossier de mutation 50/2012 établi par le bureau hkdgéomatique
  - Parcelle 3034 (15'763 m<sup>2</sup>, pour former les nouvelles parcelles 4970 (3034A) de 15'634 m<sup>2</sup>, et 4971 (3034B) de 129 m<sup>2</sup>, selon le dossier de mutation 41/2012 établi par le bureau hkdgéomatique
2. D'accepter de céder gratuitement à l'Etat de Genève les nouvelles parcelles 4949 de 235 m<sup>2</sup>, 4961 de 171 m<sup>2</sup>, 4963 de 180 m<sup>2</sup>, 4969 de 47 m<sup>2</sup> et 4971 de 129 m<sup>2</sup>
  3. D'introduire une servitude d'empiètement sur les parcelles cédées afin que la Ville de Lancy n'ait pas à supporter d'éventuels frais d'occupation du domaine public cantonal
  4. De faire supporter à l'Etat de Genève les droits, émoluments, frais et honoraires et autres démarches administratives dans le cadre de cette opération
  5. De charger le Conseil administratif de désigner deux de ses membres pour la signature des actes relatifs à cette opération.

Certifié conforme au procès-verbal  
du Conseil municipal  
Le Président :

Jean FONTAINE